67e ANNEE. — N° 144 VENDREDI 9 DECEMBRE 1927

20 c. **Journal du Lot** 20 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
Autres départements	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		1 fr. 50
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	2 fr. 50
» 2e page	(— de —).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La thèse défendue à la Chambre par M. Bouat, député du Lot. — Le vote du budget. — Les rapports franco-italiens.

Après tout, quand on la considère dans son ensemble, la thèse que M. Bouat a développée l'autre jour à la Chambre n'est hostile à aucune catégorie de la production française et s'accorde aux intérêts généraux du pays. Si l'on synthétise au lieu d'analyser, ou plutôt après avoir analysé — ce qui est la bonne méthode de raisonner — on constate que les conséquences finales de son application rigoureuse seraient bienfaisantes à la prospérité nationale.

En gros, cette thèse est basée sur une constatation indiscutable. C'est qu'en France la grande source de profits et de richesses, la créatrice d'abondance et la régulatrice de notre activité nationale, c'est l'Agriculture. Suivant qu'elle languit ou qu'elle prospère, le pays est malade ou en bonne santé.

D'autres organismes peuvent être atteints sans affecter le corps social tout entier. Que les tullistes de Calais, les fabricants de toile d'Armentières, les textiles de Roubaix-Tourcoing, les filateurs et les brasseurs de Lille, les métallurgistes du Nord et de l'Est, les soyeux de Lyon etc. soient frappés d'une crise, le mal est vif, mais il reste localisé. Il ne retentit pas immédiatement sur tout le pays. Même en s'additionnant, toutes ces catégories n'atteignent pas à l'importance vitale et essentielle de l'Agriculture. Que celle-ci s'arrête ou se ralentisse et c'est tout de suite comme une maladie de langueur dont la France est atteinte et à quoi elle ne résisterait pas longtemps.

Au contraire quand elle est prospère, elle infuse à la nation tout entière sa vigueur et ses forces. C'est un bienfait contagieux et qui se répand de lui-même en se multipliant.

Ceci constaté, il en résulte un principe d'économie politique qui est de favoriser par tous les moyens le développement et la production agricoles. En sens contraire, l'Angleterre agit suivant la même loi en concentrant tous ses efforts sur sa production industrielle...

Il est entendu qu'il n'y a pas nécessité de sacrifier aux intérêts agricoles ceux des autres producteurs. Mais comme ceux-ci trouvent leur compte à la prospérité générale du pays, les défenseurs de l'agriculture se déclarent fondés à prétendre qu'en protégeant d'abord celle-ci on fait œuvre utile à tous.

C'est la théorie solidement exposée et défendue par M. Bouat qui a fait applaudir par la Chambre et sanctionner par l'approbation du ministre tout un programme pratique : étendre l'enseignement agricole, favoriser les perfectionnements techniques, faciliter et vulgariser l'usage des engrais en abaissant leurs prix, améliorer le système des transports, apporter partout aux campagnes la lumière et la force électrique, rendre plus faciles et plus rapides les communications, ouvrir à l'écoulement des produits des débouchés, etc., etc.

L'œuvre déjà réalisée est considérable. En l'achevant et en facilitant au paysan sa tâche féconde, c'est à la prospérité matérielle et à la bonne santé morale du pays qu'on travaillera.

⁂

Le rapporteur-général du budget donne à la Chambre un « satisfecit » que des adversaires politiques ne voudront pas ratifier, car ils sont marris de sa sagesse plus qu'ils n'eussent été désolés de sa folie.

Ah ! si le budget fut resté en panne, quelle aubaine pour l'opposition ! Quel beau sujet à exploiter pour soulever contre le Parlement la colère de l'opinion !...

C'est une satisfaction qui lui manquera. M. de Chappedelaine constate que la Chambre a examiné le budget avec une ardeur et une attention qui lui fait honneur. Les budgets de dépenses sont presque tous adoptés. La loi de finances qui détermine les recettes sera vraisemblablement adoptée avant la semaine prochaine. De sorte que l'ensemble du budget sera au Sénat assez à temps pour que le vote définitif soit acquis en temps utile.

Ce résultat aura été obtenu, malgré l'obstruction communiste que la discipline de la majorité a réduit à l'impuissance. Enfin, suivant la volonté formelle du Gouvernement l'équilibre budgétaire aura été maintenu sans nouveaux impôts.

Ceux qui sont si prompts à dénoncer les défauts du régime de discussion voudront-ils reconnaître qu'il a aussi de bons effets ?

La justice le voudrait. Mais la justice est une chose et la passion politique en est une autre !

⁂

Le nouvel ambassadeur que la France a envoyé à Rome se trouvera, nous dit-on, en face d'une opinion italienne mieux disposée.

Qu'elle le soit moins mal et ce sera déjà quelque chose de très heureux.

On signale comme symptôme favorable l'article paru dans le *Popolo d'Italia*, sous la signature d'Arnoldo Mussolini, frère du Dictateur. Cet excellent homme fait à la France le grand honneur de déclarer qu'elle possède une « vitalité indiscutable » et qu'elle a « tous les attributs de la grandeur ».

Voilà qui est bien aimable, en vérité. Nous n'en demandons pas tant et si pour commencer la presse fasciste, c'est-à-dire toute la presse italienne, voulait bien ne pas nous insulter chaque jour, cela constituerait un appréciable progrès.

Nous oublierons volontiers que la Démocratie française a été quotidiennement traitée de pourriture par les folliculaires mussoliniens et que notre gouvernement était accusé de stipendier tous ceux qui s'avisaient à Rome de prendre pour cible le corps sacré du Dictateur.

L'important est de vivre en paix et en sécurité. Des négociations sont utiles entre la France et l'Italie pour accentuer l'impression de détente produite par la conclusion du *modus vivendi*. Eh ! bien, qu'on y procède.

Le nouvel ambassadeur sera bien placé pour cela, lui qui n'aura pas été mêlé aux pénibles incidents de ces dernières années.

La France ne demande qu'à négocier. En envoyant un négociateur auprès de Mussolini elle n'adhère pas plus au fascisme qu'elle n'adhère au soviétisme en maintenant un ambassadeur à Moscou.

Emile LAPORTE.

PETITS MOTS D'ECRITS

LE BON DIVORCE

Des juges américains viennent de prononcer un divorce plutôt original.

Aux termes de leur jugement, les deux époux qui voulaient se séparer continueront à vivre ensemble. Ils seront divorcés sans l'être tout en l'étant. Ce qui signifie : 1° qu'ils occuperont des appartements à part ; 2° qu'ils auront tous deux le droit de vivre à leur guise.

Le mari divorcé devra s'occuper de certains petits frais et rémunérer son ancienne épouse pour les dépenses que comporte le ménage. En dehors de ces relations pécuniaires, plus rien n'existera entre eux.

Voilà qui est assez drôle. Mais pourquoi obliger les conjoints à vivre à côté l'un de l'autre ? Serait-ce à cause de la crise des logements ? Ou bien les juges ont-ils estimé que ces deux époux, si désireux de se quitter après s'être unis, devaient être châtiés pour le restant de leurs jours ?

A bien y réfléchir, ce n'est pas si bête. Vous avez voulu vous marier. Fort bien. Et maintenant vous voudriez divorcer. Ah ! non ! Ce serait trop facile. Vous resterez unis. On va vous permettre de régler vos petits intérêts. Mais vous ne vous lâcherez pas. Ça vous apprendra à vouloir tâter du mariage.

Toutefois, cette façon de concevoir le divorce sans briser le mariage est une préface à la liberté dans les ménages. Ce qu'il y a de plus irritant dans la chose matrimoniale, c'est le droit que prétend s'arroger chacun des deux conjoints sur l'autre. Ces malheureux se torturent mutuellement. La tyrannie du mari pèse sur la femme qui le lui rend avec usure. Et notez que le divorce total, la séparation absolue, n'arrangent rien. Car le mari s'empresse de prendre une autre femme et la femme de rechercher un mari. Toujours les esclaves ont la nostalgie de leurs chaînes.

Tandis qu'avec le procédé américain, ça se passe gentiment. L'homme est libre. La femme est libre. Chacun va de son côté. Et ils sont mariés tout de même, ce qui les dispense de faire la sottise de se remarier. Que voulez-vous de mieux ? Le mariage ainsi conçu devient une simple association d'intérêts, en vue du home indispensable... Reste à savoir ce que ça peut donner dans la pratique.

Et puis, voyons, est-ce que c'est bien nouveau ? Car il me semble que, sans courir en Amérique, on peut rencontrer ailleurs nombre de ménages bien assortis où la femme tire à hue et l'homme à dia, ce qui ne les empêche nullement de se retrouver sous le même toit. Et cela sans juges ni jugements.

Seulement voilà : cet article de ménage n'est pas à la portée des pauvres bougres. C'est un article de luxe. [*Du Soir*].

Victor MÉRIC.

Informations

La vie parlementaire

Dans sa séance de mardi matin, la Chambre a commencé la discussion du Budget des P. T. T.

MM. Piquemal, Fevrier, Canavelli, Blaisot ont pris la parole dans la discussion générale. Le ministre, M. Bokanowski, leur a répondu.

L'après-midi la Chambre a discuté le projet, revenant du Sénat, des crédits rectificatifs de 1927. Elle rétablit le crédit supprimé pour les installations de Toulouse destinées à la fabrication de l'ammoniaque.

Un vif débat s'est produit sur les pensions d'ascendants. M. Vincent Auriol demande le rétablissement du texte de la Chambre établissant le droit à la pension sans exception à toutes les victimes de la guerre.

M. Malvy s'y oppose. Il faut faire une distinction entre ceux qui ont besoin et les autres. La proposition Vincent-Auriol coûterait plus de cent millions.

M. Poincaré pose contre M. Vincent-Auriol la question de confiance. Elle est repoussée. L'ensemble du cahier de crédits est adopté.

Dans une séance de nuit, le budget des P. T. T. est adopté ainsi que celui de la Caisse d'Epargne.

Au Sénat on a discuté et voté divers projets de loi. Puis on a entamé le débat sur la proposition adoptée par la Chambre, et relativement à la revision des marchés de guerre. Le projet est finalement adopté.

L'affaire des faux titres

L'avocat allemand Dietz a fait des déclarations sur son rôle de séquestre pour le banquier Blumenstein et sur une affaire de titres intéressant le Gouvernement allemand.

On a entendu le témoignage de Simon Colle.

Enfin on a « bloqué » le coffre-fort et le compte en banque d'une personnalité parisienne dont on se refuse à dire le nom.

A la Société des Nations

Le Conseil a adopté les résolutions de la conférence pour l'abolition des prohibitions à l'exportation et à l'importation.

Il a discuté ensuite les mesures demandées par la France pour combattre le crime de faux monnayage.

Il a adopté un intéressant projet sur les méthodes à adopter par le Conseil en cas de crise afin d'assurer la paix quand elle est menacée.

Le conflit polono-lithuanien

Le Conseil de la Société des Nations ne se terminera vraisemblablement pas sans donner une solution favorable au différend polono-lithuanien. Il est probable que le conseil abordera cette affaire en séance publique jeudi prochain et qu'il entendra ce jour-là M. Valdemaras, président du Conseil lithuanien. On pense généralement que le Conseil obtiendra de M. Valdemaras une déclaration par laquelle la Lithuanie mettra fin à ce qu'elle considère comme l'état de guerre avec la Pologne.

D'autre part le Conseil inviterait les deux parties à reprendre les relations diplomatiques dans un délai rapproché.

Espionnage communiste

Condamnés à diverses peines d'emprisonnement un certain nombre de militants communistes avaient interjeté appel du jugement qui les frappait.

On leur reprochait d'avoir suivi les directives de Moscou en cherchant à se procurer des renseignements confidentiels dans les milieux militaires et maritimes.

L'organisation était dirigée par le conseiller municipal communiste Cremet qui a été de ce fait condamné à cinq ans de prison.

Les inculpés niant toutes relations soviétiques, ont invoqué de nouveau leur bonne foi en affirmant qu'ils n'avaient jamais eu d'autre but que de réunir une documentation professionnelle afin de défendre en meilleure connaissance de cause les intérêts de la classe ouvrière.

L'examen des faits reprochés à chaque inculpé nécessitera plusieurs audiences.

Angleterre et Russie

Selon le « Morning Post », les opinions des milieux londoniens sont fortement divisées au sujet de l'entrevue Chamberlain-Litvinoff. On déclare que du côté russe le premier but de cette entrevue est un but de propagande à l'approche des prochaines élections soviétiques et que, sans aucun doute, Moscou ne manquera pas de répéter au public russe que l'Angleterre a repoussé les propositions de désarmement et de conciliation de Litvinoff.

Par ailleurs, déclare-t-on, étant donné les circonstances, il aurait été impossible à sir Auten Chamberlain de refuser de voir Litvinoff, le siège de la S. D. N. étant le point de rencontre de tous ceux qui ont des différends.

Enfin, remarque le « Morning Post », le communiqué officiel n'indique pas que les ouvertures de Litvinoff aient été repoussées et l'on considère que certainement sir Austen Chamberlain aura répété au représentant des soviets que si l'Angleterre désire la continuation d'un commerce légitime avec la Russie, les soviets doivent présenter des garanties évidentes de la cessation de la propagande antianglaise avant que des relations diplomatiques puissent être reprises.

A ce même sujet, le correspondant diplomatique de la « Westminster Gazette » se dit en mesure de déclarer qu'on peut être certain que les négociations inaugurées par l'entrevue seront reprises très probablement dans un avenir prochain. Il ajoute que des financiers et des commerçants anglais usent de leurs influences auprès du Gouvernement anglais et que des développements importants sont imminents.

La situation en Russie

Au quinzième Congrès communiste, M. Staline a fait la critique de l'action de la Société des Nations. Il a dénoncé l'esprit de guerre

Puis, parlant de la situation intérieure de la Russie, il s'est flatté du développement industriel. Il a constaté les progrès du commerce intérieur, le ralentissement du commerce extérieur. Il a conclu en disant que le régime soviétique est solide.

M. Rakowski a constaté ces affirmations, au milieu de l'indignation du Congrès.

EN PEU DE MOTS...

— L'aviateur espagnol tentera le vol sans escale de Séville en Guinée espagnole.

— M. Bordes, nouveau gouverneur général d'Algérie, visite minutieusement les régions inondées.

— Une trombe de grêle est tombée dans le sud de l'Espagne, provoquant des inondations, arrêtant des trains et faisant des dégâts considérables.

— M. Litvinoff a quitté Genève se dirigeant vers Berlin. Il a déclaré qu'il reviendra à la Société des Nations à la session de février.

NOS ÉCHOS

Bien à sa place.

On sait qu'une vente dont toutes les vendeuses devaient être exclusivement des artistes fut organisée récemment par l'Union dans un grand magasin de nouveautés voisin de la gare Saint-Lazare.

Cette vente obtint un brillant succès, on peut même écrire : un succès inespéré. Succès de curiosité, d'abord. Combien, parmi ceux qui s'écrasaient entre les rayons, étaient venus tout simplement pour voir, sans aucune intention d'acheter ! Succès de recettes aussi, car on battit tous les records de recettes !

Le soir, dans les coulisses des théâtres, on ne parlait que de cette vente miraculeuse. Chacune des jolies vendeuses donnait ses impressions et racontait ses exploits :

— Moi, j'ai fait tant !

— Et moi, tant !

— Où étais-tu ?

— A la maroquinerie ! Et toi ?

— A la parfumerie !

Survint une comédienne de talent, à laquelle fut posée la traditionnelle question.

— Moi ?... répondit-elle. J'étais aux bijoux faux !

Et comme elle a trop d'esprit pour contester ses origines sémitiques, elle ajouta en souriant :

— N'est-ce pas ? J'étais toute désignée!

Il va un peu fort !...

« Comœdia » nous apprend que le maître Escoffier avait composé un menu pour les Catherinettes.

D'abord, un fin consommé aux pommes d'amour. Puis, de beaux rougets de roche. Puis, des suprêmes de pigeonneaux à la crème. Puis...

Mais laissons la parole au maître Escoffier :

« Ici, mesdemoiselles, vous devez lever votre verre en l'honneur de sainte Catherine, en attendant les mignonnes cailles enroulées de feuilles de vigne, qui vous seront présentées sur un lit de foie gras, aussi rose que vos joues printanières.

« Ce mets savoureux sera accompagné d'asperges vertes à l'huile « symbolisant l'espérance de vos vingt printemps ».

Nous ferons d'abord remarquer au maître Escoffier que les Catherinettes totalisent vingt-cinq printemps, et non vingt. Sans quoi elles ne seraient pas des Catherinettes...

Mais que penser de ces asperges qui symbolisent l'espérance des Catherinettes ?

Le maître Escoffier n'y va pas avec le dos de la cuiller à entremets !

Il est vrai que maître Escoffier est un maître queux...

Un mot de Paul Mounet.

On va, en Bergerac, élever un monument à la gloire de Mounet-Sully et de Paul, son frère. C'est le moment de redire ce mot de Paul Mounet, que M. Henri Lavedan rappelait l'autre soir.

C'était en 1914, le jour de la mobilisation ; le *Marquis de Priola* était affiché au Théâtre-Français. M. Lavedan s'y était rendu et il monta dans la loge de Paul Mounet.

— Eh bien ! mon pauvre ami, lui dit-il. C'est une chose horrible. La guerre est déclarée.

— Non, répondit froidement Paul.

— Comment, non ! Mais sur tous les murs est affiché l'ordre de mobilisation. C'est la guerre, et ce sera effroyable.

Alors, le tragédien :

— Ne croyez donc pas cela. Nous ne pouvons pas nous commettre avec ces gens-là.

Digne de sa réputation.

Dans les pays de langue anglaise, les Ecossais ont la réputation d'être fort près de leur sous.

Et voici, à ce sujet, ce que Panurge entendit conter à un de ses amis arrivé du Yorkshire :

Récemment, un groupe d'industriels écossais visitait les aciéries de Sheffield. Avant leur départ on offrit à chacun d'eux un petit canif ciselé, à titre de souvenir. Mais, chaque visiteur devait remettre un sou en échange, sous peine de perdre l'amitié de son hôte.

Vint le tour du président de la délégation écossaise. En vain fouilla-t-il ses poches : pas de petit sou. Alors, souriant, il proposa :

— Je n'ai qu'un gros sou, vous allez me donner deux canifs !

LE LISEUR.

LES CONTEURS DE CHEZ NOUS

L'escalier de marbre

Perdu dans son fauteuil de cuir, les yeux entreclos, les pieds tendus vers la cheminée où croulaient des braises, le peintre Pierre Bélugue songeait à l'unique lueur du feu. J'entrai en voisin comme il entrait chez moi, sans mot dire, et pris l'autre fauteuil. Nous avions le respect de nos silences.

— As-tu vu, fit-il bientôt, la voix lointaine, ce vieux carton de jeunesse que j'ai exhumé ?

— Oui. Ces esquisses et ces dessins d'Italie ne méritaient pas la poussière. Certains baignent dans une lumière romanesque et dorée de Guardi ou d'Hubert-Robert, mais c'est déjà autre chose. Une étonnante mélancolie émeut et enchante les jardins abandonnés. L'un, surtout, est poignant. Il y a un sanglot dans l'air. Cet escalier de marbre aux degrés mutilés...

— Oui, dit Bélugue, gardant le registre et le ton du rêve et de la confidence, tu as surpris la plainte, mais as-tu vu le fantôme ?

— Hum !

— Ecoute. Il y a trente ans, un peu plus peut-être. J'y suis. C'est un escalier de marbre aux degrés mutilés où les plantes rudérales mettent leur saignée d'automne. Sur la gauche, de hauts cyprès sonores et durs, font un glas de bronze. L'escalier monte. Il a le tour, l'inudution d'une vaste coquille marine vernie de nacre et de soleil et, à la fois, le mouvement « paradé » d'une traîne dogale. Il va vers des pilastres, des vases ébréchés, des statues meurtries par le gel et je ne sais quel val de mort qui s'ouvre soudain en abîme où toute la vie et tout le ciel semblent tomber. Là-haut, on a vue sur le vide des jours...

Je venais chaque après-midi dans ce jardin avec mes crayons et mes pinceaux. Je passais devant une petite maison lombarde où séchaient des figues et du maïs et j'appelais Adelina. Une sauvageonne de quatorze ans, blonde comme la feuille sèche, courait aussitôt, armée d'une lourde clé, m'ouvrir la porte et s'enfuyait en me souhaitant bien du plaisir.

Dans ce domaine, déserté depuis deux siècles, la ronce matait le marbre. Les « défuntes années » y sentaient l'ambre, l'humus et l'eau morte. De tous les jardins que j'ai visités, dessinés, à Tivoli, dans la Brianza chère aux Milanais, à Viterbe, aux portes de Vicence ou de Vérone, nul ne m'avait offert, avec tant de nobles motifs, une aussi dramatique atmosphère. Tu penses tout ce qu'on peut imaginer dans la sclitude, perdu au fond du silence comme un caillou au fond d'un bassin. Les architectes des jardins, harmonistes et peintres qui, au xve et au xvie siècles, inventèrent cet accord du végétal, du marbre, du ciel et des eaux étaient des demi-dieux, en exil.

Un soir, j'étais là à cette heure où le couchant bigarre le vert nocturne des cyprès. Il y a une minute où, qui sait attendre, tel l'amoureux, reçoit la confidence des choses. Je venais d'achever ce somptueux escalier, lequel n'a pas moins de cent douze marches, chacune d'un marbre et d'un ton différents. C'était fini. Cependant je ne partais pas. Je ne pouvais pas m'en aller.

Un friselis de vent, de feuilles... A trente pas de moi, près d'un petit bassin que scellait une eau de jade, une femme, une *dona*, se tenait debout en de longs voiles. Un instant arrêtée, elle gagna bientôt le pied d'un socle ocre et vert couronné d'une urne rompue, demeura un instant pensive cependant que ses doigts semblaient quêter un introuvable objet puis, glissant parmi les feuilles, les aiguilles rouges, les pommes de pin en fuseau, elle commença de gravir l'escalier. Elle était jeune, haute, souple, vêtue d'un fin velours aux violets éteints et montait chaque marche une à une, comme on compte des jours dans sa mémoire, comme on repasse des souvenirs. On eût dit qu'une ombre invisible marchait à ses côtés car elle laissait, par instants, son corps s'infléchir sous une tendre prise et peser, semblait-il, sur un bras familier. Et ses pleurs n'éteignaient pas son sourire.

Je regardais, non pas avec l'étonnement qui nous détache des êtres et des choses, mais avec la sympathie qui les suit, les complète et les épouse. Il me paraissait naturel que cette inconnue vînt ce soir au bout de ma mystérieuse attente.

Parvenue à la dernière marche de la terrasse écroulée et brisée à demi, la jeune femme se retourna. Blanche, d'un blanc floral, le visage pur emprisonné dans une coiffe de brocart et de perles, yeux lumineux et désespérés. Elle regarda le jardin qu'elle venait de parcourir, les points successifs de ses stations, puis, ouvrant les bras dans un geste de ferveur et d'adieu, tournant le dos au vide, elle recula et disparut dans un grand cri.

Des oiseaux que je n'avais pas vus trouèrent l'air, je fus enveloppé d'un remous de vent et de feuilles. Jusque-là, je n'avais pas osé faire un signe de vie, mais après le cri, la chute, je courus vers l'escalier de marbre, en franchis les degrés par trois ou quatre au hasard de mon élan fou pour ne m'arrêter — suspendu — qu'au bord de l'abîme.

J'ai de bons yeux, la lumière était encore suffisante : je sondai cet éboulement de terre et de marbre, moucheté d'herbes courtes, libre d'arbustes et de ronciers. Rien. Tu entends ? Pas une bout de voile, une trace de sang. J'appelai. Ma voix tomba dans un trou de mort. Le val se fonçait. Il semblait qu'il n'y eût que moi de vivant sur la terre. Par bonheur, sur le coteau prochain qu'un dernier rayon d'or rattachait au ciel, une cloche de couvent, d'une note douce, bénit le soir.

J'allai porter cette histoire chez Adelina. Sa vieille grand'mère tenta un instant de débrouiller mon mauvais italien, puis fit un signe d'exorcisme. L'enfant, aux premiers mots, était allée accrocher la clé et n'était pas revenue. Je rentrai à l'*albergo*. J'avais rêvé.

Vers la fin du dîner, Tavan, qui n'était pas encore de l'Institut, rentra de Milan où il était allé renouveler notre provision de couleurs.

— Sais-tu, me dit-il, qui j'ai rencontré là-bas, devant le *Duomo* ? Ton vieil ami Rochat, le chartiste. Il est venu inventorier un fonds d'archives avec un érudit italien. Je lui ai dit que tu étais envoûté par ton vieux jardin ; ça ne l'a pas étonné. Il en connaît l'histoire et te la contera. C'est là qu'une des plus jolies duchesses de la Renaissance italienne (qui avait une cour de peintres, de poètes et de joueurs de luth) abandonnée par je ne sais quel gonfalonier magnifique, se donna la mort en se précipitant du haut de ton escalier de marbre... dans le mystère et l'inconnu. Il paraît, en effet, qu'on ne retrouva jamais son corps charmant...

Léon LAFAGE.

Chronique du Lot

ROCAMADOUR

Les Chaînes et les Fers de la Chapelle. La mésaventure d'un Chanoine.

Le touriste, tant soit peu curieux, doit se demander ce que signifient ces chaînes et ces fers, suspendus au rocher, à l'intérieur de la Chapelle de la Vierge. Sont-ce des ex-voto de prisonniers du moyen-âge ou de l'époque des pirates et des corsaires.

« *Captif au rivage du Maure*
Un guerrier courbé sous ses fers »,
chantait Bérenger.

Pas le moins du monde. Dans un de mes premiers articles sur Rocamadour, j'ai parlé des pèlerinages imposés « par l'autorité civile ». Or, quand ces pèlerins, venant de tous les coins de l'Europe, arrivaient au pied des autels, ils se chargeaient de chaînes ; c'est ce que fit (raconte l'Abbé Albe) Henri II, roi d'Angleterre, devant le tombeau de saint Thomas de Cantorbery. Par là, ils montraient qu'ils étaient criminels ; ces chaînes figuraient le péché qui enchaînait l'âme. Leur pénitence terminée, on leur ôtait, au sortir de l'Eglise, ces lourdes entraves, ce qui signifiait qu'ils avaient obtenu leur pardon et qu'ils étaient délivrés de la servitude du mal.

Cette affluence de pèlerins volontaires ou forcés, étrangers, explique pourquoi la Vierge de Rocamadour avait des sanctuaires un peu partout, par exemple, en Navarre, en Espagne, en Portugal. Et je ne vous cacherai pas mon étonnement et ma satisfaction d'avoir vu une quercynoise honorée à Burgos, capitale de la vieille Castille et à Séville, le pays de la danse, de la jota et du fandango. Et, lors des grandes fêtes religieuses, parfois légèrement teintées d'islamisme ou de souvenirs mauresques, je me représente fort bien ces Andalouses, à la taille de guêpe et serpentueuse à la fois, au bruit des castagnettes, voceando la Virgen Santisima, lui envoyant les olé ! olé ! des manolas terrestres. Car avec leur imagination arabe, ne voyaient-elles pas, dans l'azur, la Vierge de Rocamadour, elle aussi « titubeando las caderas » agitant les hanches, en cadence, et leur souriant gracieusement ?

Lisez donc ce roman tout récent de Palacio Valdés, « La Sœur Saint-Sulpice » ; il nous la présente dans un Garden-Party, où elle a été invitée, près de Séville, avec une sœur et la Supérieure. Elle fut, en son temps, alors dans le monde, une brillante danseuse. On lui rappelle ses succès : Allons ! hermanamia ! et, cédant au désir des invités, elle enlève sa coiffe ; sa compagne l'imite, et, tandis que la Supérieure égrène son rosaire et implore le pardon du Ciel pour ses deux novices, le couple évolue au son des guitares et des pandéros et rebondit « dans le siècle ». Voilà pourquoi la Vierge qui était égyptienne, arabe, comme les Sévillanes doit être de la fête.

Puis elle s'envole vers sa demeure aride et désolée du Causse ; mais elle n'a pas échappé à l'influence de l'ambiance ! L'Andalouse est « graciosa », c'est-à-dire fine et délicate dans la plaisanterie ; elle l'aime quand l'occasion s'en présente. La Vierge noire va s'en permettre une, bien innocente, et son innocente victime sera un brave Chanoine.

J'ouvre le fort bel ouvrage de l'abbé Albe à la page 369.

Il y eut, en 1666, nous raconte-t-il, un grand pardon, et, à cette occasion, il y avait une telle foule « que chaque arbre dans la plaine, au pied de la montagne sur laquelle la chapelle est située, est un confessionnal où il y avait un confesseur ».

A cette occasion se trouvaient à Rocamadour les Evêques de Tulle et de Cahors qui, en outre, avaient à régler un différend entre les Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève et les religieux de Chancelade. Sainte-Geneviève avait envoyé, de Paris, un délégué, le P. de Sainte-Marie, qui arrive fourbu, éreinté. On se représente ce voyage à cette époque. Il se disposait à passer une nuit ardemment désirée, quand les deux prélats le font appeler. Il y a, lui disent-ils, un grand Seigneur de condition qui est venu pour gagner le pardon, mais il veut un confesseur de condition !

Voyons ! un bon mouvement ! Le Père hésite, épuisé par ce voyage de plusieurs jours. Mais il lui semble entendre la Vierge: « Bon Chanoine ! vous voulez gagner votre pardon ? Il faut le mériter par un peu de sacrifice ! Et puis : ce pénitent n'est ni un vilain, ni un manant ; c'est un orgueilleux qui n'a pas voulu s'agenouiller devant un petit moinillon ! Et que ne doit-il pas avoir sur la conscience ? un grand Seigneur ! Allons ! allons ! C'est l'affaire de quelques minutes. »

Et le Père de Sainte-Marie accompagne le Conte ou Marquis : il l'expédie assez rapidement ; hélas ! la foule a assailli le confessionnal. — Ottobé ! ottobé ! il se laisse faire, croyant à quelques retardataires. Mais les ottobé ! ottobé ! se répètent à chaque minute. « Mon pares confessadiz ; mon pares, confessadiz et l'empêchèrent de sortir, si bien, qu'ils l'obligèrent à demeurer jusques à quatre heures du matin, que, se sentant tout épuisé et les forces luy manquant, il fit effort pour quitter, et s'en alla dire la messse, afin de pouvoir ensuite prendre quelque repos. »

(Bibliothèque de Sainte-Geneviève, Paris. Foliot 38. Cité par l'Abbé Albe).

Jamais ce pauvre Chanoine ne comprit si bien les paroles du psaimiste :

Surgite post quam sederitis !
Levez-vous après être restés assis !

Antoine Chéry.

Pour la défense des agriculteurs et des consommateurs

Les électeurs ne lisent pas l' «Officiel », et ne suivent pas, par conséquent, les débats parlementaires.

Sans doute, ce n'est pas une lecture toujours très attrayante, mais il est des pages de ce journal qui mériteraient d'être mises sous les yeux de tout le monde, quand elles rapportent, notamment, les discussions relatives aux intérêts des populations.

Un tout récent numéro contient, à cet effet, le compte rendu de la discussion au sujet de la spéculation sur le blé.

Cette spéculation a été dénoncée avec véhémence par de nombreux orateurs : et l'un d'eux a déclaré « qu'il est inadmissible que les haussiers et les baissiers, qui sont totalement étrangers aux choses de la terre — pas un ne sait ce qu'est un sac de blé ou un mouton — puissent continuer leur petit jeu dont les aléas profitent aux seuls parieurs, alors que les agriculteurs et les consommateurs font les frais de la cagnotte ».

Oui, mais, dira-t-on, cette question de spéculation est connue, rabâchée depuis des mois, des années. On la signale toujours, on ne la réprime jamais.

Dans le Lot, à Cahors, on le sait bien autant qu'ailleurs.

Tous les discours des plus véhéments orateurs restent sans effet. C'est une fiche de consolation pour les exploités et c'est tout.

Pardon, la séance du 25 novembre a été on ne peut plus intéressante, parce que non seulement les orateurs habituels ont parlé contre la spéculation sur le blé, mais parce que le ministre de l'Agriculture, lui-même, a approuvé les déclarations de ces orateurs et a promis que dans un avenir prochain la lutte allait être engagée pour défendre les agriculteurs et les consommateurs.

Ses explications sont à retenir. Les voici :

« Le Gouvernement tout entier a pris position contre la spéculation. Il a demandé au Parlement de lui donner des armes qui lui permettent de réprimer la spéculation. Votez le projet de loi sur la spéculation illicite.

« L'action gouvernementale est limitée par les pouvoirs que lui donnent les lois. Nous estimons que, dans la circonstance, nous n'étions pas suffisamment armés.

« *Nous avons demandé ces armes nouvelles. Un projet a été déposé, il y a plusieurs mois.* Il a été rapporté avant les vacances. Nous avons, depuis la rentrée, été pris par la besogne budgétaire. *Mais le Gouvernement a marqué qu'il voulait être armé contre la spéculation : il vous a fait savoir par un communiqué qu'immédiatement après le vote du budget, il vous demanderait l'inscription à l'ordre du jour de la discussion du projet de loi qu'il a déposé.* »

Voilà donc un fait acquis : le Gouvernement est décidé à agir et son projet n'attend plus que l'approbation des Chambres. Elles ne la lui refuseront certainement pas.

Mais un vœu est à émettre : c'est celui que trop d'amendements ne viennent pas adoucir les rigueurs d'un projet de loi attendu avec impatience par les victimes de la spéculation.

Et l'on sait, malheureusement, que si les agriculteurs et les consommateurs ont des défenseurs, la spéculation a aussi les siens. Et ce ne sont pas les moins puissants !

LOUIS BONNET.

LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Le Comité de propagande nous communique la note suivante :

Après un mois de préparation, la campagne du Timbre antituberculeux s'annonce dans le Lot sous les auspices les plus favorables.

Tous les bureaux de poste en sont pourvus : il y en a dans toutes les communes et la plupart des commerçants des villes en ont été munis.

Les demandes de timbres ne cessent d'affluer au bureau du Comité, à la Préfecture du Lot. Devant leur nombre, il est peu probable que toutes les demandes puissent être satisfaites, le Comité National ne pouvant plus d'ores et déjà arriver à suffire aux nouvelles demandes.

Dans la journée du 2 décembre, le Comité a eu la satisfaction de dépasser le 500.000e timbre.

C'est pour le deuxième jour de vente, un beau résultat qu'on ne saurait trop souligner.

Accidents du travail

M. Pourchet, employé au dépôt de la Cie du P. O., procédait à la réparation d'un burin à la forge, lorsqu'il fut atteint par une parcelle de métal à l'œil droit.

— M. Dumas, manœuvre à la Cie du P. O., nettoyait la glace des châssis d'une voiture, lorsqu'en appuyant sur cette glace qui était fendue dans un angle, il fut atteint de plaie profonde du bras droit.

— M. Liffaure, sous-chef de brigade de manœuvre à la Cie du P. O., tournait un wagonnet sur une plaque tournante, lorsqu'un véhicule en marche vint le heurter au côté gauche et lui fractura un côte.

Votes de nos Députés

Voici comment se sont répartis les votes de nos députés :

Première séance du 5 décembre

Scrutin sur l'amendement Duclos tendant à la suppression des crédits affectés à la justice militaire. L'amendement était repoussé par le gouvernement et la commission.

Abstenus : MM. Bouat et Malvy.

Absent par congé : M. Calmon.

L'amendement a été repoussé par 316 voix contre 173.

⁂

Deuxième séance du 5 décembre

Scrutin sur l'amendement de M. André Marty réclamant la suppression des crédits affectés aux dépenses secrètes du ministère de la guerre. L'amendement était repoussé par la commission et le gouvernement qui pose la question de confiance.

A voté pour : M. Calmon.

Ont voté contre : MM. Bouat et Malvy.

L'amendement a été repoussé par 388 voix contre 131.

⁂

Scrutin sur l'amendement de M. Renaud Jean demandant la suppression des crédits relatifs au corps d'occupation de Chine. L'amendement était repoussé par le gouvernement et la commission.

A voté pour : M. Calmon.

Ont voté contre : MM. Bouat et Malvy.

L'amendement a été repoussé par 344 voix contre 130.

⁂

Scrutin sur l'amendement de M. Renaud Jean réclamant la réduction du crédit affecté à l'artillerie. L'amendement était repoussé par le gouvernement et la commission.

A voté pour : M. Calmon.

Ont voté contre : MM. Bouat et Malvy.

L'amendement a été repoussé par 389 voix contre 127.

⁂

Scrutin sur l'amendement de M. Fontanier demandant le renvoi à la commission de tous les chapitres affectés aux dépenses militaires du Maroc. L'amendement était repoussé par la commission et le gouvernement qui pose la question de confiance.

Ont voté pour : MM. Bouat et Calmon.

Abstenu : M. Malvy.

L'amendement a été repoussé par 323 voix contre 194.

Au 9e

M. Agussol, adjudant au 9e d'infanterie, est nommé à l'emploi d'adjudant-chef au 141e d'infanterie.

Pas de session d'assises !

Encore une session d'assises blanche dans le Lot ! La session, en effet, qui devait s'ouvrir dans la 2e quinzaine de décembre n'aura pas lieu.

Aucune affaire n'est inscrite au rôle.

C'est la 10e session blanche : le Lot est le département qui peut être donné en exemple.

Malheureusement, cela ne va pas durer. La première session (mars 1926) fera tache, car plusieurs affaires qui sont, à l'heure actuelle, à l'instruction, seront appelées à cette session. Il y en aurait, semble-t-il, au moins 5.

En vérité, après 10 sessions blanches, la transition sera un peu trop brusque !

Hydrophobie

En raison des nombreux cas de rage signalés dans les communes des cantons limitrophes des départements du Lot-et-Garonne et Tarn-et-Garonne, le Préfet du Lot a pris un arrêté prescrivant que tous les chiens circulant sur la voie publique dans toute l'étendue du territoire des communes de Castelnau-Monratier, Montcuq et Puy-l'Evêque devront être muselés ou tenus en laisse pendant un délai de 2 mois.

Election d'un Adjoint

M. Antoine Marconie, conseiller municipal, a été élu adjoint au maire de la commune de Belfort en remplacement de M. Poussou, démissionnaire pour raison de santé.

CAHORS

LA MORT DE M. HUARD

Hommage du Tribunal

Au début de l'audience civile du 7 décembre 1927, M. Tiffon, Procureur de la République, tenant le siège du Ministère Public, a prononcé en termes élevés l'éloge funèbre de Me Huard, avoué, a présenté à la famille en deuil et à la Compagnie des Avoués du Lot, qui perd un Membre distingué, l'expression de ses sentiments attristés et de ses vives condoléances et a demandé au Tribunal de lever l'audience en signe de deuil.

Me Serindou, au nom des avoués, s'est associé aux paroles de M. le Procureur de la République et a présenté à la famille Huard ses condoléances attristées et celles de tous ses collègues.

Au nom du Tribunal, M. Testas, juge, présidant l'audience, s'est associé à son tour à l'éloge de Me Huard, prononcé par M. le Procureur de la République, partageant le deuil cruel qui frappe la famille Huard et la Compagnie des Avoués du Lot, et a levé l'audience en signe de deuil.

⁂

Les obsèques

Les obsèques de notre distingué concitoyen se sont déroulées dans une atmosphère de tristesse et de recueillement qui traduisait éloquemment les regrets que sa mort prématurée a causés et la haute estime dont il jouissait dans la population cadurcienne. Une assistance considérable a suivi jusqu'au champ du repos le corps de M. Huard.

Les obsèques ont lieu à l'heure où les nécessités de notre tirage nous obligent à mettre sous presse. Il nous est donc impossible aujourd'hui d'en donner un compte rendu détaillé et de signaler les nombreuses délégations et personnalités qui y assistaient. Parmi celles-ci nous notons rapidement M. le Préfet du Lot, M. le Secrétaire général de la Préfecture, la Municipalité, le Conseil municipal, le Corps judiciaire, la Compagnie des Avoués, les membres du Barreau, la Chambre des Notaires, etc., etc.

Le corbillard était recouvert de nombreuses couronnes et gerbes, témoignages personnels ou collectifs d'affection et de regrets.

Au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés. Nous pouvons donner aujourd'hui l'éloquent hommage, que, en l'absence de M. de Monzie, le distingué premier adjoint, M. Tassart, a rendu à l'homme public qui vient de disparaître.

Discours de M. Tassart

MESDAMES, MESSIEURS,

La mort qui vient de frapper si brutalement M. Huard n'atteint pas seulement ses proches et le corps judiciaire qu'il honorait par sa dignité et son savoir ; elle plonge aussi dans le deuil l'assemblée communale dont il faisait partie et cela impose autant que l'amitié qui nous liait, le devoir de dire sur sa tombe la douleur de tous ses collègues du Conseil municipal et de lui apporter l'hommage des regrets affectueux qu'il laisse dans la population tout entière.

Sa vie a été toute unie et toute droite, faite de méthode, et si une épitaphe devait figurer sur la pierre de son tombeau, on devrait y graver les mots : « opiniâtreté et ténacité au travail, attachement absolu et scrupuleux au devoir ». C'était bien là en effet les qualités maîtresses de son âme Bretonne et qu'il a mises en œuvre dès son arrivée à Cahors en 1906.

Il devenait le titulaire de cette charge d'avoué, qu'avait naguère dirigée avec tant de science et d'urbanité Me Talou, dont Cahors vénère toujours la mémoire, et après lui Me Sautet, et il eut à cœur de conserver à cette vieille étude le renom de bon aloi qui y était attaché.

Il n'eut aucune peine à y réussir grâce à sa grande probité, à ses connaissances juridiques, à son expérience des affaires et au soin méticuleux qu'il apportait à les résoudre. Je m'excuse de rappeler cela après Me Billières, mais je ne puis oublier qu'il a été mon confrère et que jusqu'à ses derniers jours nous avons collaboré au Palais.

Attaché tout entier à sa charge et au lourd labeur qu'elle lui imposait, il n'aimait guère à paraître et n'avait aucune vanité ; mais malgré sa modestie la population Cadurcienne avait bien vite distingué en lui le travailleur infatigable et l'homme d'affaires consciencieux et apprécié qu'il était, aussi ne manqua-t-elle pas, en 1919, après la guerre où il avait fait vaillamment son devoir, de l'appeler à siéger à l'hôtel de ville.

Son choix ne pouvait être plus judicieux, et le conseiller municipal a été ce que promettait l'avoué, le défenseur vigilant et averti des intérêts de la cité. Tous ceux qui ont assisté à nos séances ont pu voir la sûreté de son jugement, la sagacité de ses observations et l'efficacité de son travail à la commission des finances dont il était l'un des membres les plus compétents et les plus assidus.

Le Conseil municipal ne fut pas le seul à user de son dévouement et de son expérience. Lors de la création de la Banque Populaire à Cahors, il fut appelé par M. le Préfet pour en être un des fondateurs et depuis lors il n'avait pas cessé de faire partie de son conseil d'administration. Dans cette assemblée aussi, il a prodigué ses conseils éclairés, et ses collègues m'ont prié de dire leur affliction et le vide qu'il laisse parmi eux.

Dur et sévère pour lui-même, sa bonté et sa bienveillance pour les autres, pour les humbles et les petits surtout, se révélaient bien vite à ceux qui l'approchaient. Il a suffi, pour s'en convaincre, de l'observer à la Présidence du comité de la Caisse des écoles. Il s'était consacré tout entier à cette belle et bonne œuvre et aucune démarche ne le rebutait, rien ne lui coûtait pour augmenter les ressources qui devaient permettre de venir en aide à nos écoliers les plus humbles.

Tel était l'homme que nous pleurons aujourd'hui, et qui avait su s'attirer la confiance, l'estime et la sympathie de tous. Il était dans toute la force de l'âge et nous avions le droit d'espérer qu'il poursuivrait longtemps encore une carrière si précieuse aux siens et si utile à tous.

Le sort aveugle et impitoyable en a voulu autrement et la mort qui fait sombrer tous les espoirs a brusquement interrompu sa tâche.

Huard, cette tâche vous l'avez bien et consciencieusement remplie. Je ne sais si vous avez vu venir la mort, mais je suis sûr que si vous en avez eu la vision, vous l'avez regardée avec courage, le cœur brisé seulement à l'idée de la séparation d'avec tous ceux que vous aimiez, d'avec vos chers enfants dont vous aviez encore besoin d'être le guide et le soutien.

Mais dormez en paix, vos fils garderont votre exemple toujours vivant dans leur cœur et ils sauront devenir des hommes dignes de vous. Quant à nous, nous garderons pieusement votre mémoire et le souvenir de l'homme de cœur, du bon collègue et de l'ami que vous avez été.

Le cœur serré, je m'incline devant votre tombe, et, au nom de la ville de Cahors, de tous nos collègues au Conseil municipal, en mon nom personnel, je vous dis l'adieu le plus attristé et je prie Mme Huard et vos chers enfants accablés de douleur, d'accepter l'assurance de notre profonde et sincère sympathie.

Discours de Me Billières

C'est Me Billières qui a parlé au nom de la Compagnie des Avoués. Voici le discours dans lequel il a fortement et sobrement exprimé l'émotion, la sympathie et les profonds regrets de ses collègues :

MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom de la Compagnie des Avoués près le Tribunal départemental du Lot, je viens, — le cœur meurtri, — apporter à l'excellent confrère que nous perdons, le témoignage de nos regrets et de notre profonde affliction.

Originaire de Bretagne, Pierre Huard était venu, il y aujourd'hui 21 ans, s'installer comme avoué dans notre ville où, par son aménité et sa bonne grâce, il avait su tout de suite conquérir le droit de cité.

Son caractère droit appelait la sympathie, sa science juridique et son savoir professionnel inspiraient la confiance. D'une humeur toujours égale, il savait dans ses rapports avec ses confrères et, malgré les nécessités parfois pénibles de notre profession, allier la fermeté avec la courtoisie.

C'était un compagnon agréable et un ami sûr.

Comment, dans ces conditions, et alors qu'on a si longtemps vécu au Palais côte à côte, dans une fréquentation presque journalière, ne pas pleurer l'homme qui disparaît !

Il avait fait toute la guerre. Mobilisé dès le début des hostilités comme lieutenant de réserve au 7e Régiment d'infanterie, puis promu capitaine et affecté à l'Etat-major de la 2e division d'infanterie, il se comportait vaillamment et méritait deux citations élogieuses à l'ordre de la brigade et à l'ordre du Corps d'armée. Décoré à cette occasion de la croix de guerre, il était fait, peu après, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Doué d'une constitution robuste, il était revenu de cette longue et dure épreuve plus fortement trempé encore, semblait-il..., mais qui sait si ce n'est pas là au contraire qu'il faudrait rechercher l'origine de la maladie qui devait le terrasser ?

Il y a un an environ il avait eu une première atteinte qui nous causa quelques inquiétudes, mais l'amélioration qui s'était produite dans son état permettait d'escompter la guérison. Cette espérance, hélas ! a été vaine et c'est avec stupeur que nous apprenions dernièrement la gravité de son état.

Il s'en va après quelques jours de terribles souffrances, dans la force de l'âge, au moment où il aurait pu jouir du fruit de son labeur et où sa présence se faisait plus nécessaire pour l'éducation de ses chers enfants.

Devant une séparation si brusque et si inattendue, nous éprouvons une profonde tristesse !

En lui adressant nos adieux en ce monde, je me fais l'interprète de tous ses confrères pour dire à son épouse et à ses deux fils si cruellement frappés et si profondément affligés, la grande part que nous prenons à leur douleur, et pour les assurer de notre bien vive sympathie.

⁂

Encore une fois, nous tenons à présenter à la famille l'expression de nos condoléances sincèrement attristées.

OH ! CES CHASSEURS !...

Les uns sont satisfaits, d'autres — et c'est le plus grand nombre — ne le sont pas. Qui donc ? Et les chasseurs, parbleu !

Il paraît que la saison, dans notre région tout au moins, n'a pas été brillante.

D'abord, le gibier s'est fait rare ; et puis, le temps n'a pas été favorable : deux conditions désastreuses, disent les chasseurs, ce qui est une petite consolation pour tous ceux qui rentrèrent chaque fois la gibecière vide !

Et cependant, avouent ceux-ci, nous ne sommes pas restés inactifs, nous avons parcouru des kilomètres et pris de belles suées !

Aussi, ils déclarent à qui veut les entendre : « Ce n'est pas trop tôt qu'arrive la clôture !... »

Et d'autre part, il est d'autres disciples de Nemrod qui racontent avec passion leurs prouesses: « Nous avons eu de la chance, peut-être, mais, monsieur, quand on a un bon chien, qu'on sait se servir d'un fusil, on doit inscrire plusieurs pièces au tableau. »

Il est de fait que si nous en croyons une note qui a été publiée, il est, au moins, un chasseur qui a le droit de s'enorgueillir de sa chance et de son talent.

C'est ainsi que M. Jouclet, du hameau de Brézéguet (commune de Saux), aurait, depuis l'ouverture de la chasse, abattu 66 lièvres, 186 perdreaux, 121 lapins, une centaine de cailles, sans compter renards, fouines et autres...

A côté de lui, on cite encore des fidèles de saint Hubert qui ont, à leur actif, un nombre satisfaisant de pièces de gibier.

Eh ! bien, même ces heureux chasseurs déclarent que la saison a été mauvaise, que le gibier a été peu abondant et qu'il est temps que la clôture de la chasse ait lieu.

Nous voulons bien enregistrer cette déclaration, mais, à notre avis, la saison n'aura pas été pour ceux-ci aussi décevante que pour leurs camarades qui n'ont même pas eu l'occasion de rentrer en ville avec une plume d'un perdreau au chapeau — d'un perdreau qu'ils auraient tué, bien entendu !

Trop pour quelques-uns, rien pour tous les autres, voilà un bien mauvais bilan de chasse, n'est-ce pas ?

Mais les nemrods ne se font pas de bile, quand même, puisqu'aussi bien, ils sont d'accord pour reconnaître que la campagne de 1927 a été déplorable, et pour en désirer — hum ! — la clôture !..... Mais, d'ici là, il y a encore un mois. Et qui sait si ce mois ne sera pas bon ?

Dans tous les cas, chacun a l'espoir que la saison sera, peut-être, meilleure en 1928 !

LOUIS BONNET.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira dimanche, 11 décembre courant, à 17 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour que nous publierons dans notre prochain numéro.

Association des anciens combattants non pensionnés de la guerre des cantons de Cahors

Les réunions annoncées par l'association des anciens combattants non pensionnés de la guerre ont obtenu un succès légitime.

Dans les 4 communes nous avons reçu un accueil cordial ; qu'il nous soit permis de remercier MM. les Maires, tous anciens combattants, qui ont bien voulu mettre une salle de la Mairie à la disposition des délégués. Camarades, vous avez compris la nécessité de vous grouper entre anciens combattants purs pour défendre les avantages qui viennent de vous être concédés et étudier ensemble les revendications que vous voulez et devez faire aboutir.

Anciens Combattants non pensionnés embrigadés dans d'autres associations, quittez les rangs et venez grossir le nombre de notre Fédération. De tous les coins du département les lettres arrivent en masse au secrétariat. « Tous les cantons seront visités et il y sera créé des sections cantonales. »

Anciens Combattants, secouez l'indifférence que vous avez montré jusqu'ici. L'heure est arrivée ! Groupons-nous.

Unis comme au front
L'union fait la force.

Le Secrétaire : IMBERT.

P.-S. Dimanche, 11 décembre, nous visiterons les communes suivantes : Pradines, Valroufié, Arcambal, Labastide-Marnhac, Le Montat, Trespoux.

Fédération départementale des Mutilés, Veuves et Ascendants du Lot

Avis aux veuves de guerre

La Fédération départementale des Mutilés, Veuves et Ascendants du Lot, Président Troupel, Secrétaire Lamoure, rappelle aux veuves de guerre que le bureau de l'Association des Veuves du département du Lot est composé comme suit :

Présidente : Mme Robinet ;

Vice-Présidentes : Mmes Eychenne et Gauthié ;

Secrétaires : Mmes Coronnat et Layssac ;

Trésorières : Mmes Baudel et Courbières,

et que ce groupement autonome ne comprend que des veuves de guerre.

Les cartes d'adhésion pour 1928 leur seront présentées individuellement dans le courant du mois de janvier. Toute communication émanant de l'Association doit porter la signature de la Présidente, Mme Robinet, à laquelle doit être adressée toute la correspondance au siège social : Atelier des Veuves de guerre, rue Georges-Clemenceau.

Tous tracts ou bulletins à retourner à une autre adresse et portant une autre signature sont envoyés par une veuve de guerre n'appartenant pas à notre Association mais à un autre groupement.

Nous invitons donc les veuves de guerre à bien faire attention avant de donner leur adhésion et de verser leur cotisation.

Pour le Bureau :
Le Président, TROUPEL.

Fédération des Mutilés, Veuves et Ascendants du Lot

Les Camarades de la Fédération, accompagnés d'un membre de l'Association des Combattants non pensionnés, se tiendront dans les communes suivantes :

Belmont, 8 heures ; Vaylats, 9 heures ; Bach, 10 heures ; Cremps, 11 heures ; Laburgade, 2 heures ; Aujols, 3 heures et demie.

Les combattants auront à se munir de leur livret de pension. Des feuilles pour l'obtention de la carte provisoire du combattant leur seront données.

Des explications sur l'emploi des 20 millions alloués aux combattants leur seront fournies.

Lamoure entretiendra les pensionnés de leurs nouveaux droits et de la tâche qui reste à entreprendre, ainsi que de la question des prêts agricoles et de la mutuelle du combattant.

Carnet perdu

Une personne de notre ville a perdu ces temps derniers un carnet, de format in-8°, recouvert de toile noire et rempli de notes manuscrites, littéraires et philosophiques. On est prié de rapporter au bureau du journal contre *très bonne récompense.*

Grand bal parfumé

Nous rappelons que c'est mardi, 13 décembre, qu'aura lieu le grand Bal parfumé des Garçons Coiffeurs.

Les jeunes filles qui n'auraient pas reçu leur carte sont priées de les réclamer chez M. Rodrigues, coiffeur, Boulevard Gambetta.

Le programme de cette belle soirée sera publié dans le prochain numéro.

Rencontre de voiture et d'auto

C'est grand miracle que l'accident d'auto dont nous allons parler n'ait pas eu de conséquences plus graves et il faut se féliciter que la victime ait échappé à la mort.

Mardi soir, un peu avant minuit, M. Pery, boucher à Cahors, conduisait une auto venant de la rue Clemenceau. Au moment où il virait pour prendre le boulevard Gambetta, une voiture postale, conduite par M. Baptiste Léris, venait en sens inverse. Elle tournait pour entrer dans la rue Clemenceau.

Une rencontre se produisit, assez violemment pour que M. Baptiste Léris fut projeté à terre. Il tomba juste entre son attelage et l'auto. Sa position était donc extrêmement dangereuse.

Par chance, il ne se fit que des blessures peu graves, tandis que le conducteur de l'auto n'était même pas atteint.

Mais ils avaient eu grand'peur et il y avait de quoi.

Assemblée Générale des propriétaires de Cahors
Conférence de M. Ramarony

L'Assemblée Générale des propriétaires de Cahors a eu lieu dimanche à 15 heures sous la présidence de Me H. de Valon Avocat.

Monsieur de Monzie, Maire de Cahors, avait très gracieusement prêté la grande salle du Conseil Municipal à l'Assemblée.

Plus de deux cents personnes et beaucoup de dames avaient répondu à l'appel du Conseil d'Administration.

Me de Vallon ouvre la séance, ayant à ses côtés M. Cammas, Adjoint de la Ville de Cahors, représentant M. de Monzie, M. Dubernet de Garros, Président de l'Union des intérêts industriels et commerciaux de Cahors, M. Gras de Sérignac, Secrétaire Général de l'Entente Paysanne de l'Arrondissement de Cahors, MM. Georges Martin, Farges, Négociant et Edoux, Secrétaire.

Me de Vallon prononce l'éloge funèbre de M. Riols, Secrétaire de l'Assemblée, dont le dévouement avait beaucoup contribué à la création du groupe des propriétaires. Il remercie le Maire de Cahors de la courtoise bienveillance qu'il a manifestée envers l'Association. Il remercie M. Dubernet de Garros et M. Gras d'avoir accepté l'invitation du Conseil d'Administration, de coopérer par une étroite entente à la réalisation des réformes qui assureront le respect de la propriété individuelle et la prospérité des trois groupes.

Le Président présente le Conférencier à l'Assemblée et lui donne la parole.

M. Ramarony est devenu en France un économiste de premier plan. Il a su créer dans tous les départements des Associations de la Propriété bâtie et il est le président de l'Union Nationale de toutes ces fédérations.

Pendant une heure il a tenu l'Assemblée sous le charme de sa parole vive, spirituelle et bien documentée.

Il démontre que la propriété est la base de la Société Française. Elle se soude à la famille et la destruction de la propriété amènerait la destruction de tous les fondements de notre belle patrie.

Il passe en revue toutes les attaques dirigées contre elle par le socialisme et par le communisme et il conjure l'Assemblée de défendre le foyer domestique par l'union de toutes les bonnes volontés et par le groupement de toutes les fédérations.

Des applaudissements nombreux ont salué les belles envolées de l'orateur qui reçoit les félicitations du président et de tous les membres du bureau.

Les résolutions suivantes ont été votées par l'Assemblée

Résolutions d'intérêt général

1° L'Assemblée Générale des Propriétaires de Cahors, adoptant les motifs développés par M. Ramarony, Président de l'Union Nationale de la Propriété bâtie de France, exprime le vœu que la taxe de sept pour cent sur les mutations d'immeubles soit abolie.

2° L'Assemblée Générale des Propriétaires de Cahors, regrettant le conflit que les lois sur les loyers ont créé entre les propriétaires et les locataires, exprime le vœu que le droit commun, tel qu'il existait avant la guerre, soit rétabli dans le plus bref délai.

3° L'Assemblée Générale des Propriétaires de Cahors, justement émue des frais considérables qu'engendre un conflit entre un propriétaire et un locataire, et des lenteurs de la procédure, exprime le vœu que le Juge de Paix soit compétent en premier ressort pour tous ces litiges quelque soit le prix du loyer.

4° L'Assemblée Générale des Propriétaires de Cahors, reconnaissant combien la clause obligatoire d'arbitrage accordée aux Commerçants peut être avantageuse dans les relations des propriétaires et des locataires, exprime le vœu que cette clause compromissoire soit accordée pour tous les baux à loyer, les baux à ferme et les métayers.

L'Assemblée Générale s'élève contre l'aggravation incessante des charges fiscales qui grèvent le revenu de la propriété immobilière, réclame la limitation des pouvoirs fiscaux des Assemblées départementales et communales et la détermination d'une fraction de revenu immobilier formant un maximum que ne pourra jamais dépasser l'impôt foncier bâti y compris ses taxes accessoires.

Résolutions d'intérêt local

1° L'assemblée Générale des Propriétaires de Cahors, considérant que la population de la Commune de Cahors a diminué de deux mille cinq cents habitants, considérant que les établissements de l'Etat, du département et de la Commune occupent une superficie considérable de la ville au grand détriment de la propriété bâtie privée, exprime le vœu que tous les établissements publics reconnus inutiles soient désaffectés.

2° L'Assemblée Générale des Propriétaires de Cahors, considérant que les impôts communaux et les taxes municipales de toute nature sont devenus écrasants, exprime le vœu que les établissements publics de l'Etat et du département paient une subvention à la Ville de Cahors pour la jouissance de tous les services publics payés par la Ville de Cahors.

3° L'Assemblée Générale des Propriétaires de Cahors, considérant que la Ville de Cahors a le plus grand intérêt à la réalisation de la ligne de chemin de fer de Cahors à Moissac, vu les lenteurs incroyables des travaux qui durent depuis neuf ans, exprime le vœu que ces travaux soient confiés au plus tôt à la Cie d'Orléans pour leur achèvement.

4° L'assemblée Générale des Propriétaires de Cahors, considérant que les travaux de construction de la propriété bâtie à Cahors sont très ralentis, en raison de l'incertitude du prix de ces constructions, exprime le vœu que la Municipalité de Cahors fasse connaître au public le prix de la main-d'œuvre des corps de métier nécessaires à la construction de la propriété bâtie et qu'une diminution notable du prix des transports soit obtenue.

5° Un vœu pour la création d'une buanderie et de chalets de nécessité dans la Ville de Cahors est ensuite adopté.

Avant de lever la séance Monsieur le Président au nom de M. Dubernet de Garros et de M. Gras, annonce à l'Assemblée qu'une grande réunion des trois groupes de l'Union des intérêts industriels et commerciaux, de l'Entente Paysanne et des Propriétaires de Cahors aura lieu à Cahors au mois d'avril prochain au cours de la période électorale.

Les trois groupe auront soin de préparer respectivement leur cahier de revendications et de les soumettre à l'acceptation des divers candidats de l'arrondissement de Cahors qui seront invités à assister à cette réunion. *(Communiqué).*

Hyménée

Nous sommes heureux d'annoncer le prochain mariage de notre jeune compatriote, M. Pierre Fabre, contrôleur adjoint des tabacs, à Bergerac, fils de M. Jean Fabre, l'excellent employé de la mairie de Cahors, service de la voirie, avec Mlle Madeleine Maussac, de Bergerac.

Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Outrage public à la pudeur

De passage à Paris, en août 1927, le nommé X....., employé dans un établissement de Cahors, a été surpris en compagnie d'un autre individu, dans un édicule de la Capitale, se livrant à des actes contraires aux bonnes mœurs. X..... est de ce fait poursuivi par le Tribunal de la Seine sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur.

Les Sports

AVIRON CADURCIEN

Le tirage au sort des Poules 1/2 Finale du championnat a eu lieu mardi soir au Comité des Pyrénées, en présence de M. Favarel, père, notre délégué auprès du Comité. Voici leur composition :

Poule A. — Gallia, Cahors, Lavelanet.

Poule B. — Moissac, Football-Club Toulousain, Gaillac.

Dates des rencontres

18 *décembre.* — Moissac reçoit Gaillac à Moissac ; Gallia reçoit Lavelanet à Toulouse.

8 *janvier.* — Gaillac reçoit F.-Club à Gaillac ; Lavelanet reçoit Cahors à Lavelanet.

22 *janvier.* — Football-Club reçoit Moissac à Toulouse ; Cahors reçoit Gallia à Cahors.

Nous sommes exempts du premier tour, c'est-à-dire le 18 courant. — Notre premier championnat sera le 8 janvier à Lavelanet (Ariège). Déplacement assez dur et onéreux pour la Caisse de l'Aviron. Aussi nous aurions besoin de nous sentir soutenus par tout le public cadurcien. Nous faisons appel à tous les sportifs et amis de l'Aviron qui voudraient nous venir en aide pécuniairement ; une souscription va s'ouvrir, des membres du Comité passeront à domicile pour recueillir les dons que l'on voudra bien nous donner afin de nous permettre de reconstruire notre Stade et de poursuivre notre marche en avant dans les Championnats.

Amis de l'Aviron, n'oubliez pas votre chère Société qui, après bien des déboires, veut vivre et prospérer pour le renom de la Ville de Cahors et de ses concitoyens.

⁂

Dimanche prochain 11 décembre, une intéressante partie se disputera au Stade Lucien-Desprats. Le Club Athlétique Sarladais, 1re Equipe, 1re Série du Périgord-Agenais sera opposé au quinze complet de l'A. C. qui fit dimanche une aussi belle partie devant les Cheminots-Marengo Toulousain, à Montauban.

Nous en reparlerons.

A LABASTIDE-DU-VERT

Football-Association. — Dimanche 4 décembre, le « Foot-ball Club Bastidain » recevait sur son terrain, en match amical, la « Frégate Cadurcienne ». Le public, nombreux, a assisté à un jeu plaisant à suivre, car les deux équipes montrèrent durant toute la partie, une excellente tenue et une ardeur admirable. Les « vert et blanc » jouèrent d'une façon très correcte et savante ; ils se défendirent vaillamment contre les impétueuses attaques de nos locaux qui se surpassèrent et furent victorieux.

A l'arrivée à Labastide, l'orchestre dirigé par M. Rougier, qui accompagnait la « Frégate Cadurcienne », fit défiler les 2 Sociétés dans la grand'rue. Devant le monument aux morts, la musique joua la *Marseillaise* et le capitaine de l'équipe visiteuse déposa une belle gerbe de fleurs. La population entière a été très touchée de ce noble geste et les en remercie de tout cœur.

Durant le match, l'orchestre se fit entendre dans les meilleurs morceaux de son répertoire et les spectateurs ne lui ménagèrent pas leurs applaudissements.

Un grand bal clôtura cette belle journée ; le charleston fut en vogue, à la satisfaction des charmantes danseuses et des danseurs nombreux. La jeunesse de Labastide remercie les membres de la « Frégate » ainsi que l'excellent orchestre. Elle souhaite qu'une pareille journée se renouvelle bientôt.

⁂

Dimanche prochain 11 décembre, le « Foot-ball Club Bastidain » se rendra à Caillac pour un match amical avec le onze de cette localité.

Rendez-vous place du Carrefour.

Départ de Labastide à 13 heures.

A PRAYSSAC

Football-Association. — Le Stade Elie-Robert a été le théâtre d'une belle rencontre mettant aux prises les Prayssacois du Stade et les redoutables Cadurciens du Patronage Saint-Louis.

Après une partie chaudement disputée, où le jeu ouvert fut à l'honneur, les rouge et blanc l'emportèrent par 3 buts à 1.

Le patronage présenta une belle partie. La ligne d'avants joua bien en passes, bien secondée par les demis, les arrières et le goal dont les plongeons et arrêts dans toutes les positions emballèrent les spectateurs.

De son côté, l'équipe du Stade remaniée, donna toute satisfaction.

Bon arbitrage de M. Robert, du Stade.

⁂

Dimanche prochain, le Stade se déplacera à Montauban pour jouer contre l'équipe de Noé.

Voilà qui ne va pas manquer de passionner les sportsmen prayssacois.

Battu, le Stade serait diminué ; une victoire, au contraire, le classerait pour les quarts de finale. Tous les joueurs étant en bonne condition physique et morale, c'est avec le ferme désir de faire triompher les couleurs chères à M. Robert, que les Stadistes pénètreront sur le terrain.

La partie, arbitrée par M. Dot, arbitre officiel de la Ligue du Midi, commencera à 13 heures précises.

A PUY-L'EVEQUE

Championnat de Football. — Dimanche, notre Société l'Union Sportive se déplacera à Montauban pour y rencontrer, sur terrain neutre, l'équipe correspondante de Tournefeuille, en match de championnat de 2e série.

C'est donc sa troisième partie que va jouer notre équipe favorite sans avoir encore connu la défaite. Souhaitons-lui donc bonne chance pour dimanche et qu'elle nous revienne avec une nouvelle victoire.

⁂

Les membres de l'U. S. P. sont priés d'assister sans faute à la réunion générale qui aura lieu samedi 10 décembre courant, à 20 heures, salle du Café du Commerce, pour prendre les dernières dispositions en vue du déplacement à Montauban. — Le Bureau.

A SOTURAC

Football association. — L'équipe de football association la Vaillante ayant été battue à Albas par l'équipe de cette localité (3 buts à 1), avait à cœur de venger sa défaite. Aussi, dimanche dernier, nos soccers sur leur terrain de Lamothe, attaquèrent-ils avec brio les Albassiens qui, eux tenaient à confirmer leur supériorité. C'est dire que le jeu fut plein de fougue de part et d'autre, un peu trop même vers la fin, car nous eûmes trois des nôtres assez fortement blessés.

La Vaillante prit largement sa revanche : elle triompha par 4 buts à 1 but.

Le sifflet fut tenu avec maîtrise et impartialité par M. René Laporte.

A PUYBRUN

Football. — La première équipe de Puybrun rencontrait, dimanche, en match amical, sur le terrain du Coustalou, l'A. S. P. O. de Brive. Puybrun a gagné par trois à zéro.

Arbitre : Raymond Ayrolle. Félicitations.

A SAINT-CERE

Rugby. — Dimanche prochain, sur le terrain de Riols, match amical entre l'équipe I de St-Céré et l'équipe I de Capdenac.

Coup d'envoi à 2 heures.

⁂

L'équipe I, en déplacement dimanche 4 à Rodez, a été battue par l'équipe I de cette ville par 5 à 11.

Le terrain détrempé, et presque impraticable, a fortement handicapé l'équipe de St-Céré, qui, dans la première mi-temps, fournit un jeu très défectueux. On voit que nos équipiers ont l'habitude de jouer sur un bon terrain. Favorisé par le vent et par la pente, St-Céré aurait dû dominer. Mais il y eut peu de beaux départs et les avants de St-Céré ne cherchèrent pas à éloigner le ballon du cafouillage, seule chance pour eux de gagner.

En 2e mi-temps, les avants Saint-Céréens sont plus ardents et font de belles échappées, mais alors ils ont contre eux le vent et sont en bas du terrain. Rodez ramène toujours le jeu dans le camp de l'adversaire par de longs coups de pied.

Sur un autre terrain, moins boueux et plus plat, et si St-Céré éloignait la balle du paquet, c'est notre équipe qui devrait être victorieuse.

En résumé, nos amis ne paraissent pas avoir joué avec leur ardeur habituelle. Il y eut un manque de cohésion, des fautes individuelles qui donnèrent la victoire à Rodez. Espérons que dimanche prochain nous assisterons à une partie plus intéressante.

AGENTS

Disposant si possible auto
visitant déjà clientèle *Coiffeurs, Parfumeurs Instituts de beauté, pharmaciens*
sont demandés pour introduire dans région
CAHORS, TARN-ET-GARONNE, LOT-ET-GARONNE
appareil et produit de grande vente
COMMISSION IMPORTANTE
Ecrire avec références : **Etablissements VIBRIS**, 31, Rue Deparcieux, PARIS, 14e.

Arrondissement de Cahors

Catus

Contre la Tuberculose. — L'excellent professseur du Lycée de Cahors, M. Cambon, a fait une belle conférence à Catus. Il a expliqué les caractéristiques de la maladie, indiqué les moyens que l'on peut opposer au terrible mal.

Le distingué conférencier a recommandé les moyens prophylactiques qui permettent d'éviter la contagion: hygiène individuelle, soins corporels, propreté de la maison, assainissement urbain et s'est élevé contre les habitudes néfastes d'intempérance qui créent un terrain favorable à la naissance et au développement de la maladie. Il a exposé le rôle que peuvent jouer les médecins, les infirmières visiteuses et expliqué le fonctionnement des dispensaires qui existent, hélas ! en trop petit nombre. En citant des chiffres impressionnants, il apprend à ses auditeurs l'étendue des ravages que cause actuellement la tuberculose et, mettant en parallèle la somme dérisoire inscrite à notre budget national de l'hygiène et les dépenses nécessitées par l'assistance médicale, combien nous sommes en retard, en France, au point de vue de l'hygiène sociale.

Dans un superbe langage, il a fait appel à tous pour la croisade entreprise.

Cette lutte doit être vigoureuse, obstinée, intelligente. Il faut créer une mentalité sociale nouvelle, imposer des disciplines individuelles et collectives, secouer l'apathie populaire. Agrémentant son argumentation d'un peu de poésie, M. Cambon dit à son auditoire qu'il ne doit pas mériter l'apostrophe que Victor Hugo lançait à la foule, dont la veulerie allait préparer le second Empire, et il cite presque entièrement le passage des « Châtiments » :

Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent...

Cette péroraison pathétique soulève des bravos unanimes et prolongés.

De charmantes jeunes filles procèdent ensuite à la vente des timbres. Les vignettes s'enlèvent rapidement et la collecte a dû être fructueuse. Bonne réunion — espérons-le — pour la campagne antituberculeuse.

Nous souhaitons qu'elle porte ses fruits et nous adressons à M. Cambon félicitations et remerciements.

Labastide-du-Vert

Football-Association. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Luzech

Préparation militaire. — Il est rappelé aux jeunes gens qui désirent faire leur préparation militaire que les cours ont lieu le 2e et le 4e jeudi de chaque mois, ainsi que le 1er et le 3e dimanche de chaque mois. Ce jeudi 8 décembre, cours théoriques de 8 heures à 10 heures du soir, dans une des salles de la mairie.

Les jeunes gens sont priés de se faire inscrire au secrétariat de l'Union Sportive ou à la Mairie en venant aux cours.

Montcuq

Dans les P. T. T. — Mlle Fréjac, aide au bureau de poste de Montcuq est nommée au même titre au bureau de Bretenoux.

C'est avec le plus vif regret que nous la voyons partir, si estimée de tous, mais nous sommes heureux cependant de savoir qu'elle se rapproche de son pays, et nous espérons que ses compatriotes sauront apprécier son extrême amabilité et son grand dévouement.

Nos sincères félicitations à Mlle Fréjac ainsi qu'à ses parents qui seront très heureux de l'avoir près d'eux.

Des Montcuquois.

Sauzet

Conseil Municipal, — Le Conseil Municipal, réuni le 27 novembre, à 19 heures, sous la présidence de M. Derruppé, maire a :

1° établi la liste des répartiteurs pour 1928 ;

2° désigné les délégués chargés de la révision des listes électorales.

Prayssac

Football-Association. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Puy-l'Evêque

Championnat de football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Floressas

Conseil municipal. — Le Conseil de Floressas s'est réuni dimanche dernier en session ordinaire sous la présidence de M. Brugalières, maire.

Neuf conseillers sont présents.

La liste de proposition des répartiteurs pour 1928 est dressée. Elle comprend 12 noms d'habitants de la commune et 8 forains.

M. E. Loussert est désigné pour faire partie de la commission chargée de dresser les listes électorales et MM. Varennes et Vessie jugeront les réclamations.

Le Conseil décide ensuite que la commune de Floressas adhèrera au Syndicat intercommunal d'électrification des communes du plateau, sous la réserve que les frais d'établissement du réseau ne dépasseront pas les possibilités financières de la commune.

MM. le Maire et Brousse sont désignés pour assister en qualités de délégués de la commune aux réunions du Syndicat intercommunal.

Concours de tir. — Le concours de tir, organisé par l'Union sportive sérignacoise à l'occasion de la fête locale de Floressas, a été continué pendant les dimanches suivants. Il a obtenu un grand succès : plus de 100 tireurs de toute la région y ont pris part.

Voici le palmarès : 1er prix : M. Capy Ernest de Sérignac ; 2e, M. Salles Daniel à Floressas ; 3e, M. Rouquet Ferdinand à Floressas ; 4e, M. Delmouly au Boulvé; 5e, M. Solacroup Léon à Sérignac ; 6e, M. Roux René à Floressas ; 7e, M. Léo Caumont au Boulvé ; 8e, M. Cantagrel Camille à Floressas ; 9e, M. Bousquet au Boulvé ; 10e, M. Joseph Caumont à Floressas.

Nos félicitations.

Mauroux

Chemins ruraux. — Dans sa séance du 27 novembre dernier, le Conseil municipal a distribué une somme de 900 fr. pour réparations aux divers chemins ruraux de la commune. Voici la liste de ces chemins à réparer et la somme allouée pour chacun d'eux :

Chemin de Masquères à Fumel, un éboulement à réparer, 150 fr. ; chemin de Vergnes à Hausse-Cambe, 50 francs ; chemin de Mauroux à Touzac, 50 fr. ; chemin de Lasgonies au Champ-de-Pommier, 50 fr. ; chemin de Hausse-Cambe à Janès, 50 fr ; chemin de la Borde au Champ-de-Pommier, 50 fr. ; chemin de Mauroux à Orgueil, 50 fr. ; chemin de Gaby à Lenclio, 50 fr.; chemin de Lasgonies à Cabanac, 50 fr. ; chemin d'Orgueil à Lauzerte (région de Paillargues), 50 francs ; côte de Saby, 50 fr. ; chemin de Garrigues, 50 fr. ; chemin de Grammont à Raust, 50 fr.

Soturac

Football-Association. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Trouvaille. — Le jeune Saint-Affre, âgé de 10 ans, ayant trouvé sur la voie publique un portemonnaie contenant une certaine somme, s'est empressé de faire publier sa trouvaille, ce qui a permis au perdant de réclamer le portemonnaie qui lui a été rendu.

Nos félicitations au jeune Saint-Affre pour son honnêteté et sa présence d'esprit.

Promesse de mariage. — On annonce le prochain mariage de M. Jean-Marie Costes, forgeron à Perpignan avec Mlle Juliette Donnadieu, sans profession, à Cajarc.

Puybrun

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

St-Céré

Succès. — Nous sommes heureux d'annoncer le succès à l'examen du Certificat d'aptitude à l'Inspection Primaire, de Mlle Lagarrigue, le distingué professeur de français à l'Ecole Supérieure des filles. Les nombreux amis que Mlle Lagarrigue compte à Saint-Céré se réjouissent de ce succès si bien mérité, ainsi que les parents de ses élèves qui apprécient hautement la valeur de son enseignement.

Nous lui adressons nos plus chaleureuses félicitations.

Abattoir (Mois de novembre). — Animaux abattus : bœufs, 9 ; veaux, 151 ; moutons, 2 ; brebis, 9 ; agneaux, 30 ; porcs, 48. Expédié: 250 quintaux de viande de bœuf et 95 quintaux et demi de viande de veau.

Au total : 253 animaux abattus ayant fourni 18.057 kilos de viande.

Rugby. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Union musicale. — L'Union musicale célèbrera sa fête de Ste-Cécile, le dimanche 11 décembre courant.

Un concert sera donné au kiosque des Allées de la République, à 15 heures. Nous en ferons connaître ultérieurement le programme.

A 19 heures un banquet réunira au restaurant Lacan les membres exécutants ainsi que MM. les membres honoraires qui voudront bien y prendre part. Le prix du dîner est fixé à 22 francs par personne.

La liste d'adhésion sera close le 8 décembre.

Leçons de musique. — M. Oudin et mademoiselle Oudin, professeurs de musique, se tiennent à la disposition des familles pour donner des leçons de piano et de violon, soit à domicile, soit chez eux à l'ancienne école supérieure.

Ils donneront leurs meilleurs soins aux élèves qu'on voudra bien leur confier.

BIBLIOGRAPHIE

Librairie H. LAURENS,
6, rue de Tournon, PARIS-VIe

Viennent de paraître :

MONSIEUR FRÈRE & SON FRÈRE, par H. Grand'Aigle. Album 28 × 22,5 donnant le modèle en couleurs et la planche à colorier. Huit planches et couverture en couleurs. Cartonné : 5 fr. Chez tous les libraires. (Envoi contre mandat-poste de 5,50 à H. LAURENS, 6, rue de Tournon, Paris).

Cette année dans la collection des « *Leçons de Choses du Petit Coloriste* » paraît **MONSIEUR FRÈRE & SON FRÈRE**. C'est un album d'un charmant coloris dû au pinceau de H. Grand'Aigle. Les enfants seront heureux d'assister à la vie de **MONSIEUR FRÈRE & SON FRÈRE**, à leur leçon de piano, à leurs récréations et à leurs vacances. Un texte très bref au-dessous des planches leur raconte les faits et gestes de leurs amis.

D'un côté se trouve la planche en couleurs, de l'autre la planche en noir qui permet à l'enfant de colorier.

⁂

LES CONTES DE SHAKESPEARE de Charles Lamb, 58 illustrations en noir et 8 en couleurs par Henry Morin. Un volume 28×22,5, broché, 15 fr. ; relié, 30 fr. Chez tous les libraires. (Envoi contre mandat-poste de 16,50 broché et 33 fr. relié à H LAURENS, 6, rue de Tournon, Paris).

Quel livre attachant que les **CONTES DE SHAKESPEARE** rédigés par Ch. Lamb. Les merveilleuses histoires de Shakespeare sont mises à la portée de la jeunesse, qu'il s'agisse du *Marchand de Venise*, d'*Hamlet*, de *Macbeth*, du *Roi Lear*, de *Roméo et Juliette* ou d'*Othello*. Les beaux dessins d'Henry Morin (dont 8 planches en couleurs) ajoutent un charme nouveau à cet ouvrage.

⁂

MONSIEUR DE LA TRACASSIERE par David Burnand. — **CLOWN**, par A. Vimar. Volumes 18,5 × 24,5; 4 planches hors texte en couleurs et nombreuses gravures en noir. Broché, 8 fr ; relié, 14 fr. Chez tous les libraires. (Envoi contre mandat-poste de 8,80 broché et 15,40 relié à H. LAURENS, 6, rue de Tournon, Paris).

David Burnand donne dans la collection « *Plume et Crayon* » l'histoire de **MONSIEUR DE LA TRACASSIERE**, charmant récit d'un personnage qui vit à la campagne, à qui il arrive d'amusantes histoires. Plus de 120 dessins le font revivre d'une façon captivante.

Dans **CLOWN**, A. Vimar raconte aux jeunes lecteurs les aventures d'un chien qui, s'étant égaré, échoue dans un cirque et fait l'admiration de tous les spectateurs par son intelligence. Il revient bien entendu au logis où il est reçu à bras ouverts.

Les dessins attrayants et variés font de cet ouvrage un des plus charmants de la collection « *Plume et Crayon* ».

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer à notre prochain numéro la publication de notre intéressant feuilleton.

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
PRIX DU FLACON :
14 francs
Un seul modèle de Flacon
-:- GRANDEUR UNIQUE -:-
EN VENTE DANS TOUTES LES PHARMACIES

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 45.

Une explosion de grisou en Espagne

De Madrid. — Une explosion de grisou s'est produite dans une mine du Bassin des Asturies. Il y a douze tués et de nombreux blessés.

⁂

EN CHINE

De Berlin. — Au Congrès du Kuomintang de Shanghaï, l'aile droite du parti a fait voter une résolution incitant le Gouvernement de Nankin à rompre les relations diplomatiques avec la Russie soviétique.

⁂

Le nouvel ambassadeur Italien à Bruxelles

De Bruxelles. — Un journal du soir annonce que le nouvel ambassadeur d'Italie à Bruxelles serait nommé avant le 25 décembre.

⁂

Ce qu'a coûté la guerre aux Etats-Unis

De Londres. — M. Mellon, secrétaire aux Finances américaines estime que la guerre a coûté aux Etats-Unis 35 milliards de dollars.

⁂

A LA CHAMBRE
La discussion du budget

La Chambre a repris ce matin la discussion du budget des pensions.

M. Duclos, communiste, demande le renvoi du chapitre 1er à la Commission des Finances, en vue du réajustement des pensions, suivant le coût de la vie. Cette proposition, combattue par le Gouvernement, est repoussée par 405 voix contre 135.

M. Pfleger demande qu'un droit de priorité soit accordé, pour leur demande de pension, aux grands invalides, veuves et ascendants chargés de famille. Après avoir réprouvé énergiquement les menées autonomistes, il demande que les circulaires du Ministère des Pensions soient publiées en Alsace dans les deux langues.

M. Calmon demande le renvoi du chapitre 9 à la Commission. Il se plaint que les Commissions de réforme interprètent d'une façon trop étroite les circulaires ministérielles et que le service de la Dette inscrite et du contentieux au Ministère des Finances interviennent dans la détermination du droit à pension.

M. Poincaré répond que le renvoi à la Commission serait un geste inutile et il suffit de dire que le Gouvernement tiendra compte des observations présentées par M. Calmon, car les intérêts des mutilés sont étroitement liés à l'équilibre et au vote du budget.

M. Calmon, prenant acte de cette déclaration, retire sa demande de renvoi. Il insiste sur l'urgente nécessité d'examiner le projet de loi tendant à la réorganisation de l'Office des Combattants.

AVIS
Actuellement choix immense de VÊTEMENTS
à la MAISON LASVÈNES
10, rue Mal-Foch - CAHORS
Pour tout achat à partir de **50 fr.** tout acheteur a droit **gratuitement** à un superbe jouet.
VOIR A NOS ÉTALAGES
notre exposition de jouets
LA MAISON DU BEAU VÊTEMENT

CONTRE LA VIE CHÈRE
F. SARDA, *Alimentation. Halle, Cahors*
Lait : 1 fr. 20 le lit. — Vin, 10°3 : 2 fr. 50 le lit.
Charcuterie — Epicerie
BEURRE — FROMAGE

FONDS DE COMMERCE
De Boulangerie
A VENDRE
Pouvant rapporter **30.000** *fr.*
S'adresser à **M. SOCIRAT Maurice**
à Montgesty, par Catus (LOT)

9e REGIMENT D'INFANTERIE
Détachement de Cahors

ADJUDICATION

L'adjudication des os, eaux grasses et débris de pain provenant du détachement du 9e R. I. pour l'année 1928, aura lieu le 22 décembre à 14 heures (Caserne Bessières).

Le Cahier des Charges pourra être consulté au bureau de la Commission des ordinaires, tous les jours, de 14 à 16 heures.

Se renseigner au même bureau pour les pièces à fournir par le soumissionnaire.

En cas d'insuccès, la réadjudication aura lieu le 30 décembre à 14 heures.

Cahors, le 7 décembre 1927.

Le Chef de Bataillon commandant le détachement,
Signé : ESMIOL.

Plutôt que d'avoir à combattre la maladie, il est bien préférable d'en prévenir l'éclosion.

Les Pilules Pink, en entretenant la richesse de votre sang et la résistance de votre système nerveux, vous donneront un renouveau de vitalité et vous mettront ainsi à même de prévenir les attaques de la maladie dont les petits malaises qui vous assaillent parfois sont les avant-coureurs.

PILULES PINK POUR PERSONNES PÂLES

VIN nouveau. La pièce 215 l. depuis Régie, fût neuf compris. Ech. 2 fr. JULIEN à Lefort par Sommières (Gard). 400 fr.

TRICOTEUSES Circulaires, Rectilignes, toutes jauges. Laines, cotons, fils, soie. Prix de gros. Cat. éch., apprent. gratuit. LA LABORIEUSE, 35, cours Pasteur, Bordeaux.

CHEVRES LAITIERES livrées pleines ou fraîches lait, chevrettes Nubio-Alpines, boucs étalons. Prix modérés, 48 années de pratique. SAUVENT, père et fils, chevriers, à BRIOUDE (Hte-Loire).

Bibliographie

JEUNES ÉPOUX, PÈRES de FAMILLES NOMBREUSES, vous ne connaissez *pas*, ou vous ne connaissez jamais *entièrement*, l'étendue des droits que vous tenez des lois en vigueur.

Primes de natalité (variables d'un département à l'autre), allocation nationale de 360 fr. par enfant (droit et non pas faveur), réductions de voyages (sur terre et sur mer), successions, service militaire, bourses, prix Cognacq-Jay, etc...

En un mot, VOUS AVEZ BESOIN D'ÊTRE RENSEIGNÉS, et ce n'est ni sur les pouvoirs publics ni sur les employés des Administrations, que vous pouvez compter pour cela.

Comptez donc sur vous-mêmes, et achetez immédiatement : **LE PETIT CODE DES FAMILLES NOMBREUSES,** qui vient de paraître, *et qui vous fera gagner du temps et de l'argent.*

Franco contre fr. : 2,50 en timbres : Journal *La Femme et l'Enfant*, 29, rue du Tournon, PARIS, 6e.

L'OPINION

Journal de la Semaine

Paraissant tous les samedis

7 *bis*, Pl. du Palais-Bourbon, Paris, VIIe ar^t

Sommaire du Samedi 3 Déc. 1927

Editorial. — Ce qu'on dit. — Affaires extérieures: Lithuanie et Pologne ou les sœurs ennemies : Jacques Chastenet. — Affaires intérieures: Les forces politiques de la France : Ille-et-Vilaine : Trygée. — Notes et Figures : M. Tapon-Fougas, candidat politique : A. de Bersaucourt. — Littérature: « L'injustice est en moi » : André Thérive. — Ce qu'on lit. — Théâtre : « Vient de paraître » : Etienne Rey. — Musique : Reprise du « Miracle ». — Les Concerts : Gustave Samazeuilh. — Idées : Psychologie de l'art moderne : Gonzague Truc. — Voyages : Villes américaines : Los Angeles : Pierre Delhaye. — Sports : « Paterne ou l'ennemi du sport » : Marcel Berger. — Cinéma: J. Antony. — La Bourse. — Chronique immobilière.

« Quai Conti », dessin de Jacques Boullaire.

LES ANNALES

Pour leur numéro du 1er décembre, les *Annales* ont fourni un remarquable effort. Le titre de quelques-uns des articles qui figurent dans ce fascicule en donnera une idée : *La France Meurtrie*, par Georges Scapini, président des Aveugles de guerre ; *Pour bien fumer*, par Eugène Marsan ; *La Vitesse dans la vie moderne*, par Gustave Le Bon ; *Sainte Thérèse de Lisieux*, par Lucie Delarue-Mardrus ; *Le Salon d'Automne*, par Abel Bonnard ; *Conversations avec Radeck Tchitcherine et Lounatcharsky*, par Fabre-Luce ; *La Gerbe d'Or*, par Henri Béraud ; *La Caravane sans chameaux*, par Roland Dorgelès ; *Les Yeux Fermés*, roman de Thierry-Sandre, et les vivants articles d'Yvonne Sarcey, de Benjamin Crémieux, de Paul Souday, Emile Ripert, Georges Auric, Gérard Bauër. Un concours original doté de plus de 10.000 francs de prix complète ce numéro qu'on trouvera partout pour 3 francs.

LA NATURE

Le numéro de *La Nature* qui vient de paraître débute par une fort intéressante étude du Dr Henri Meige sur les recherches anthropométriques d'Albert Dürer. Celui-ci avait essayé de grouper les visages et leurs expressions dans les lois géométriques.

Passant du passé à l'avenir, le deuxième article est consacré aux nouveaux barrages-voûtes fractionnés de MM. Mesnager et Veyrier, belle conception donnant le maximum de sécurité et d'économie pour l'utilisation des forces hydrauliques et permettant en outre des essais préalables sur modèle réduit.

M. le Dr J. Legendre dit ensuite ce qu'il a vu en Haute-Volta et ce qu'il espère de l'avenir de ce morceau d'Afrique nigérienne.

Puis, le récit d'une récente expérience qui a l'air d'une plaisanterie et sera peut-être banale bientôt : la possibilité de commander au sifflet, par téléphone, une série d'opérations mécaniques telles que l'allumage et le réglage d'une cuisinière électrique par la maîtresse de maison en visite au dehors.

Quelques mots des incendies de forêts en Provence pendant l'été dernier, puis les objets trouvés à Glozel par M. le professeur Depéret et son avis sur le célèbre gisement si discuté.

Une recette très scientifique de cuisine pour très fins gourmets, une excellente revue d'ensemble des agrandisseurs photographiques, l'histoire et la technique de la moutarde de Dijon et de belles photographies des animaux rares qu'on voit actuellement au Jardin zoologique d'Anvers.

M. le Dr Cabanès continue de citer ses trouvailles curieuses sur les emplois les plus imprévus du papier. M. le Dr Epstein explique la nouvelle étape franchie dans la lutte contre l'infection des plaies ; les pansements spécifiques cutanés. M. Touchet donne, comme chaque mois, un bulletin astronomique énumérant ce que les amateurs pourront observer dans le ciel en janvier prochain. M. Hémardinquer passe en revue les dernières nouveautés radiophoniques. Et ce numéro de *La Nature* se termine, comme chaque quinzaine par une série de conseils pratiques, de recettes utiles, de renseignements techniques, qui sont la providence de ses lecteurs.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

CHEMIN de FER de PARIS à ORLEANS

HIVER 1927-1928

France-Algérie par Port-Vendres

TRAINS ET PAQUEBOTS RAPIDES

De Paris (Quai d'Orsay) à Port-Vendres par Limoges, Toulouse, Carcassonne, Narbonne, trains rapides permanents de nuit 1re et 2e classes, Wagons-lits et couchettes. Trains rapides et express toutes classes.

Pour les 1re et 2e classes, transbordement direct du train au paquebot.

Traversée la plus courte dans les eaux les mieux abritées.

Délivrance de billets directs de ou pour Alger et Oran, *via* Port-Vendres.

Il est délivré pour les ports d'Alger et d'Oran par les gares suivantes du Réseau d'Orléans ou vice-versa: Paris-Quai d'Orsay, Angers-St-Laud, Angoulême, Blois, Bourges, Brive, Châteaudun Châteauroux, Gannat (via Montauban), La Bourboule, Le Mans, Le Mont-Dore, Limoges-Bénédictins, Montluçon-Ville, Nantes, Orléans, Périgueux, Poitier, Quimper, St-Nazaire, Saumur et Tours des billets directs toutes classes :

1° Simples valables 15 jours ;

2° D'aller et retour valables 20 jours, sans prolongation ;

3° D'aller et retour valables 90 jours, sans prolongation ;

Ces billets permettent l'enregistrement direct des bagages.

Pour tous renseignements, s'adresser:

A PARIS : A l'Agence spéciale des Cies d'Orléans-Midi, 16, Boulvard des Capucines, aux bureaux de renseignements de la gare du Quai d'Orsay et 126, Boulevard Raspail, ainsi qu'aux gares mentionnées ci-dessus.

Paris-Quai d'Orsay-Barcelone par Limoges - Toulouse - Narbonne

Service au 12 novembre 1927

Billets directs simples et d'Aller et Retour (1re, 2e et 3e classes). — Enregistrement direct des bagages. — Voitures directes. — Wagons-lits. — Wagons-restaurant.

Rapide. — Départ de Paris-Quai-d'Orsay 17 h. 14. (Wagons-lits et Voitures directes 1re et 2e classes de Paris à Por-Bou. Wagon-restaurant de Paris à Châteauroux). Arrivée Barcelone 12 h. 55 (Voitures de luxe sur le parcours Espagnol) ou 15 h. 21 (en 2e et 3e classes).

Express. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 21 h. 14 (Wagons-lits de Paris à Toulouse et Voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou. Wagon-restaurant de Toulouse à Cerbère). Arrivée Barcelone 19 h. 20 (1re et 3e classes sur le parcours espagnol). Wagon-restaurant de Port-Bou à Barcelone.

Express. — Départ de Paris-Quai d'Orsay 10 h. 19 (toutes classes et wagon-restaurant de Paris à Toulouse). Arrivée Barcelone 7 h. 55 (1re et 3e classes sur le parcours espagnol). Wagon-restaurant de Bort-Bou à Barcelone.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE — DÉPARTEMENT DU LOT

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Secrétariat Général des P. T. T.

POSTE OMNIBUS RURALE

SERVICE POSTAL — TRANSPORTS DE VOYAGEURS, DE COLIS POSTAUX DE MESSAGERIES (G. V. et P. V.) ET DE COMMISSIONS DE TOUTE NATURE

HORAIRES du CIRCUIT de FIGEAC à partir du 1er Juin 1927

LOCALITÉS	HORAIRE N° 1 MATIN	HORAIRE N° 1 SOIR	LOCALITÉS	HORAIRE N° 2 MATIN	HORAIRE N° 2 SOIR
Figeac-Gare	dép. 7h 5		Figeac-Gare	dép. 7h 5	
Figeac-Bureau de poste	7 30	arr. 18h 15	Figeac-Bureau de poste	7 30	arr. 18h 15
Figeac-Gare	»	↑ 18 5	Figeac-Gare	»	↑ 18 5
Capdenac-le-Haut	7 50	17 50	Lunan	7 55	17 50
Port-de-Capdenac	8 »	17 35	Saint-Félix	8 10	17 35
Clayrou	8 15	17 20	Felzins	8 25	17 20
Cuzac	8 35	17 10	Lentillac	8 40	17 5
Lentillac	8 55	16 50	Cuzac	9 »	16 45
Felzins	9 10	16 35	Clayrou	9 10	16 25
Saint-Félix	9 25	16 20	Port-de-Capdenac	9 25	16 10
Lunan	9 40	16 5	Capdenac-le-Haut	9 40	16 »
Figeac-Bureau de poste	arr. 9 55	dép. 15 40	Figeac-Bureau de poste	arr. 9 55	dép. 15 40

(Lire de bas en haut)

Les horaires n° 1 et n° 2 seront observés alternativement. Le sens de la marche sera ainsi inverse tous les jours y compris les dimanches.

TARIF DES VOYAGEURS

Sens Figeac — Capdenac-le-Haut, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	CAPDENAC-LE-HAUT	PORT-DE-CAPDENAC	CLAYROU	CUZAC	LENTILLAC	FELZINS	St-FÉLIX	LUNAN	FIGEAC Bureau ou Gare
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
FIGEAC-GARE ou Bureau de Poste	2 »	2 50	3 75	4 75	5 »	5 »	5 »	5 »	
CAPDENAC-LE-HAUT		1 »	1 75	3 »	4 »	4 75	5 »	5 »	5 »
PORT-DE-CAPDENAC			1 25	2 25	3 50	4 25	4 75	5 »	5 »
CLAYROU				1 25	2 25	3 »	3 75	5 »	5 »
CUZAC					1 25	2 »	2 50	4 »	5 »
LENTILLAC						1 »	1 50	2 75	4 25
FELZINS							1 »	2 »	3 50
SAINT-FÉLIX								1 50	3 »
LUNAN									1 50

Sens Figeac — Lunan, etc...

LOCALITÉS D'ORIGINE	LUNAN	St-FÉLIX	FELZINS	LENTILLAC	CUZAC	CLAYROU	PORT-DE-CAPDENAC	CAPDENAC-LE-HAUT	FIGEAC Bureau ou Gare
	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.	Fr. c.
FIGEAC-GARE ou Bureau de Poste	1 50	3 »	3 50	4 25	5 »	5 »	5 »	5 »	
LUNAN		1 50	2 »	2 75	4 »	5 »	5 »	5 »	5 »
SAINT-FÉLIX			1 »	1 50	2 50	3 75	4 75	5 »	5 »
FELZINS				1 »	2 »	3 »	4 25	4 75	5 »
LENTILLAC					1 25	2 25	3 50	4 »	5 »
CUZAC						1 25	2 25	3 »	4 75
CLAYROU							1 25	1 75	3 75
PORT-DE-CAPDENAC								1 »	2 50
CAPDENAC-LE-HAUT									2 »

Tarif des Commissions et des Messageries

0 à 3 kilogs	0 fr. 60
3 à 5 kilogs	1 fr. »
5 à 10 kilogs	1 fr. 50
10 à 25 kilogs	2 fr. 25
25 à 50 kilogs	3 fr. 50

Bicyclettes accompagnées ... 1 fr. ; en messag., suiv. poids
Voitures d'enfants accompag. 1 fr. — —

TARIF DES COLIS POSTAUX

Celui qui est actuellement appliqué par les Correspondants des Compagnies de Chemins de Fer

NOTA

Les colis accompagnés d'un poids inférieur à 10 kgs ne sont passibles d'aucune taxe s'ils peuvent être tenus sur les genoux par le voyageur. Les colis encombrants, accompagnés, même d'un poids inférieur à 10 kgs, sont passibles de la taxe normale.

En cas de perte d'un colis, le montant du remboursement ne pourra dépasser vingt *fois le montant de la taxe perçue pour le transport, c'est-à-dire 12 francs pour les colis taxés 0 fr. 60 et 20 francs pour les colis taxés 3 fr. 50 avec l'échelle intermédiaire.*

SERVICE POSTAL

Au chef-lieu de chaque commune comprise dans le circuit, un correspondant postal se tiendra à la disposition du public une heure avant le passage de la voiture postale, matin et soir, pour effectuer directement les opérations suivantes :

1° vente des figurines postales d'usage courant, des timbres-retraite et des timbres de quittance ;

2° réception au guichet des lettres et des objets soumis à la formalité de la recommandation ;

3° vente des enveloppes de valeurs à recouvrer affranchies ;

4° réception au guichet des envois de valeurs à recouvrer et des envois contre remboursement (régime intérieur) ;

5° émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques jusqu'à 500 francs ;

6° paiement jusqu'à 500 francs des mandats ordinaires.

En plus de ces opérations, le correspondant postal servira d'intermédiaire entre le public et le bureau de Figeac pour effectuer :

1° l'expédition et la distribution des correspondances ;

2° l'émission des mandats-cartes, mandats-lettres et mandats-chèques supérieurs à 500 francs ;

3° le paiement des mandats ordinaires supérieurs à 500 francs et, sans limitation de somme, des mandats-cartes, des mandats-lettres et des mandats-chèques ;

4° le recouvrement des effets de commerce et la perception du montant des envois contre remboursement ;

5° les versements et les remboursements de la Caisse Nationale d'Epargne ainsi que les règlements et les remplacements des livrets ;

6° l'expédition des télégrammes pour la France, l'Algérie et la Tunisie.

Pour les opérations postales effectuées à titre d'intermédiaire, le correspondant postal percevra sur les déposants :

a) émission de mandats supérieurs à 500 fr.	0 fr. 10 par opération de moins de 10 fr. et 0 fr. 20 par opération de plus de 10 fr.
b) paiement de mandats supérieurs à 500 fr.	
c) versements et remboursements à la C. N. E.	
d) Règlement et remplacement des livrets...	0 fr. 10 par livret.
e) Expédition des télégrammes	0 fr. 20 par télégramme.

COMMISSIONS

La poste omnibus rurale assurera entre deux points quelconques de son parcours les commissions de toute nature qui lui seront confiées par le public. C'est dire que la nature des commissions admises n'est pas réglementée et que l'Administration est uniquement guidée par le souci d'établir une liaison étroite entre les agglomérations rurales et la ville de Figeac et par cela même de rendre service aux usagers dans toute la mesure du possible.

A titre d'exemple, la poste omnibus rurale se chargera des commandes à faire chez n'importe quel commerçant qui lui sera nommément désigné (boulanger, boucher, épicier, mercier, etc., etc.), des ordonnances à faire exécuter chez les pharmaciens, etc., etc.

Dans le même ordre d'idées, les habitants des localités comprises dans le circuit de la poste omnibus rurale pourront recevoir et expédier des colis postaux et des colis de messagerie (G. V. et P. V.).

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL :
1, Rue des Capucins

ANNEXE :
4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

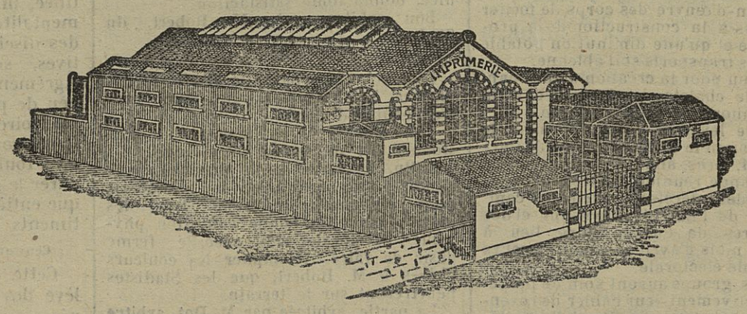

LIVRAISON RAPIDE — PRIX MODÉRÉS